

PROCES-VERBAL

Conseil d[®]partemental
du 16 février 2026

www.nievre.fr

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

Ordre du jour

Réunion du lundi 16 février 2026

Un département qui prend soin de tous à tout âge		
1	RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 Le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026 présente les anticipations et les orientations qui seront à prendre en compte pour l'exercice 2026. Il sert de base à la tenue du débat d'orientations budgétaires.	Daniel BARBIER
2	POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES Le présent rapport propose une évolution du régime indemnitaire des agents de la collectivité, une évolution du règlement de la gestion du temps pour les agents travaillant sur le canal du Nivernais, des éléments relevant de l'action sociale (allocation pour parents d'enfant handicapé et ticket mobilité) ainsi que des créations de poste et des évolutions du tableau des emplois et des effectifs.	Joëlle JULIEN
3	RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES Le présent rapport a pour objectif de présenter la situation au sein de la collectivité départementale en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en 2024, conformément à la réglementation.	Joëlle JULIEN
4	BILAN DE LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE 2021-2025 POUR L'AUTONOMIE DES ADULTES AGÉS ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP Le présent rapport vise à acter le bilan de réalisation du schéma départemental de l'autonomie 2021-2025. Ce bilan s'inscrit dans la démarche en cours de renouvellement du schéma départemental de l'autonomie pour la période 2026-2030.	Justine GUYOT
5	CONVENTIONS ENTRE LES DÉPARTEMENTS DE LA NIÈVRE ET DE L'ALLIER RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ, LA GESTION, L'ENTRETIEN ET LA RECONSTRUCTION DES PONTS MITOYENS SUPPORTANT LES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET LA RÉPARATION DU PONT DU VEURDRE Le présent rapport vise à approuver le conventionnement entre le Département de la Nièvre et le Département de l'Allier relatif à la propriété, la gestion, l'entretien et la reconstruction des ponts des routes départementales de la Nièvre et de l'Allier permettant le franchissement de l'Allier. Il s'agit également de se prononcer sur la convention de financement spécifique relative à l'opération de réparation du pont du Veurdre.	Alain HERTELOUP

6	BILAN DES BOURSES EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ POUR L'ANNÉE 2025 Le présent rapport vise à rendre compte au Conseil départemental des attributions des bourses aux étudiants en santé par le Président dans le cadre de la délégation de l'Assemblée départementale.	Fabien BAZIN
Un département qui met la jeunesse au cœur de son renouveau		
7	SUBVENTIONS PROJETS PÉDAGOGIQUES 2026 Le Conseil départemental accompagne les projets éducatifs développés par les collèges du département en vue de financer des projets éducatifs et pédagogiques. Pour l'année 2026, le Conseil départemental consacre une enveloppe budgétaire à hauteur de 25 000 € pour faciliter la mise en œuvre des projets pédagogiques des collèges du département.	Wilfrid SEJEAU
Un département qui pilote les changements écologiques		
8	AVENANT N° 2 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC TERANA Le présent rapport a pour objet de valider l'avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public TERANA afin d'acter le retrait de la Société Coopérative et Participative IDDRE du Groupement d'Intérêt Public TERANA et l'entrée de la Société à responsabilité limitée SEGILAB, ainsi que de mettre en œuvre des modifications dans la désignation du président et des vice-présidents du Groupement d'Intérêt Public.	Thierry GUYOT
Un département qui réveille les fiertés nivernaises		
9	COMPTE-RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PRÉSIDENT POUR LES AIDES AUX PARTICULIERS POUR LA RÉNOVATION DE LEUR LOGEMENT, DANS LE CADRE DU FONDS NIVERNAIS D'AIDE A LA MAITRISE DE L'ÉNERGIE (FNAME) ET DES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) POUR L'ANNÉE 2025 Les ménages nivernais bénéficient d'une subvention départementale dans le cadre du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME) et des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). L'Assemblée départementale a délégué à Monsieur le Président du Conseil départemental les décisions d'attribution de subvention pour ces programmes. Le présent rapport présente le bilan des subventions accordées au cours de l'année 2025.	Jean-Paul FALLET
10	RAPPORT SUR LA SITUATION DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN 2025 Le rapport annuel sur la situation du Département de la Nièvre en matière de développement durable permet aux élus départementaux, avant le débat budgétaire, d'apprécier, au moyen d'indicateurs permanents, les impacts des politiques conduites sur les différentes dimensions du développement durable (sociales, économiques, environnementales).	Blandine DELAPORTE

Hors classement		
11	BUDGET PARTICIPATIF NIVERNAIS 2025 BILAN ET ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS Ce rapport porte sur le bilan de la 7e édition du Budget participatif nivernais et sur les attributions des subventions correspondant aux 36 projets élus.	Blandine DELAPORTE
12	RAPPORT SUR LA PUBLICATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR Les collectivités ont l'obligation de publier tous les ans le montant des rémunérations versées aux Élus. Le présent rapport a pour objet de présenter les indemnités des élus 2025 pour les fonctions exercées au sein du Département, des syndicats mixtes ainsi que des sociétés d'économie mixte locales, des sociétés publiques locales et des sociétés d'économie mixte à opération unique.	Joëlle JULIEN
13	COMMUNICATION DES ACTIONS CONTENTIEUSES - COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PRÉSIDENT Le présent rapport vise à rendre compte au Conseil départemental des actions contentieuses exercées par le Président dans le cadre de sa délégation d'estimer en justice au cours de l'année 2025.	Fabien BAZIN

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE

RÉUNION DE LA SESSION DU 16 FÉVRIER 2026

Présidence de M. Fabien BAZIN

Le 16 février 2026, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis dans les locaux du Conseil départemental, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental. Le secrétaire de séance nommé est M. Jérôme MALUS.

La séance est ouverte à 14 h 05.

DISCOURS DU PRÉSIDENT

M. le Président : Cher collègue on va pouvoir commencer, on est très à l'heure, quasiment, ce qui est très bien. Le quorum est atteint.

Un certain nombre de pouvoirs : Franck MICHOT à Anne-Marie CHÊNE, Patrick BONDEUX à Pascal DE MAURAIGE, sans surprise, et Véronique KHOURI à Michel SUET et enfin, Stéphanie BÉZÉ, pour Alain HERTELOUP.

La dernière fois, c'est Frédéric ROY qui a assuré le secrétariat de notre séance, donc Jean-Luc...

M. GAUTHIER : Ce sera Jérôme MALUS, Monsieur le Président.

M. le Président : Avez-vous son accord, vraiment ? Parce qu'il vous regarde...

M. GAUTHIER : Non, mais ce n'est pas grave.

M. le Président : Ce n'est pas grave, OK. C'est comme ça que cela marche !

Mme DELAPORTE : Mais quand c'est Anne-Marie, on ne lui demande pas son avis !

M. le Président : Voilà. C'est ça.

M. MALUS Avec plaisir.

M. le Président : Ah ! Voilà, formidable. Alors, excellent.

Ensuite, on a deux motions déposées par « La Nièvre ensemble », l'une sur les forces de police et de gendarmerie, la seconde sur la loi Duplomb.

Il nous faut au préalable approuver le procès-verbal de la session... Pardon ? J'ai dit une bêtise ? Jean-Paul GAUTHIER, corrige-moi.

M. GAUTHIER : Monsieur le Président, ce n'est pas sur la loi Duplomb, mais sur l'agriculture au sens large.

M. le Président : Alors, une motion sur l'agriculture au sens large. Merci de la rectification.

Il nous faut approuver le procès-verbal de la session du 24 novembre. Est-ce que vous avez des demandes de modification ? Il y a des difficultés ? Des abstentions ? Des votes contre ? Merci, c'est adopté.

Le procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 24 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

M. le Président : Je rappelle la phrase « magique » qui préside à nos sessions : les Conseillers départementaux qui sont présidents ou membres d'un conseil d'administration d'associations ou d'organismes concernés par une délibération ne prennent pas part au vote. Encore une fois, nous comptons sur notre vigilance collective pour répondre à cette injonction.

Avant d'ouvrir formellement la session, je voudrais vous présenter, et ils vont se lever, deux nouveaux directeurs de notre Conseil départemental. D'abord, Éléa KAIL, derrière vous, qui prend la direction du patrimoine routier et des mobilités, fort utiles dans la période ; et enfin Arnaud BERNARD, qui prend la direction de la santé et de la prévention, qui est un autre sujet formidable. Donc, bienvenue, merci de votre engagement et vous êtes évidemment à la disposition de tous les élus de cette assemblée. Alors, on peut vous libérer si vous avez d'autres choses à faire, bien sûr.

Quelques mots, comme d'habitude, pour ouvrir la session. Elle est, vous le savez, essentiellement consacrée au débat d'orientations budgétaires. Bien sûr, et cela devient une antienne, nous l'abordons dans un contexte qui est marqué par les crises, cela n'échappe à personne, un monde plus instable, plus dur, parfois brutal, la guerre en Ukraine, les conflits au Moyen-Orient. Les fragilités démocratiques qui traversent nos sociétés nous rappellent combien les équilibres sont précaires. À cela, et encore une fois on le regrette, toujours pas de changement, s'ajoute une politique nationale incertaine, qui rend particulièrement difficile notre capacité à nous projeter et à planifier dans la durée. Toutes les collectivités, tous les départements, doivent faire face à des injonctions contradictoires, anticiper tout en évoluant dans un environnement de plus en plus imprévisible.

Cette réalité, les maires et leurs équipes la vivent chaque jour. Évidemment, à l'approche des élections municipales, je veux, nous voulons saluer le travail de ceux qui passent le relai, l'engagement de ceux qui choisissent de continuer ou de s'investir pour la première fois. Il ne faut jamais oublier que les maires sont le premier visage du service public dans notre département, comme partout en France.

Pour les accompagner, face à ces incertitudes, le Conseil départemental doit plus que jamais continuer à être à la fois un repère et un bouclier, et vous le savez depuis 2021, nous avons engagé une gestion sérieuse, prudente et responsable du budget départemental, non par un goût de la rigueur, mais parce que c'est la condition pour continuer à agir dans la durée, car les marges de manœuvre se réduisent. Cette année encore, c'est 2 milliards d'euros d'efforts supplémentaires qui sont demandés aux collectivités. Certes, c'est moins que les 4,7 milliards initialement prévus dans le projet de loi de finances, mais c'est bien évidemment toujours trop. Dans le même temps, une part croissante des dépenses de solidarité transférées au Département n'est toujours pas compensée à hauteur des besoins. On est en financement direct à partir de la moitié de l'année, grosso modo. Autrement dit, nous devons faire davantage avec des moyens qui ne suivent pas. Et il faut encore et toujours le rappeler, le marteler, le Département ne lève pas l'impôt, c'est-à-dire que nous n'avons pas d'autonomie fiscale, et donc financière. Nous dépendons des dotations de l'État, de lois de finances votées de plus en plus tardivement, et parfois amendées, cela a été le cas cette année, jusqu'au dernier moment. C'est bien pour cela que je tiens à remercier les services du Conseil départemental et notre vice-président Daniel BARBIER pour leur travail exigeant, patient et rigoureux, dans un climat que je viens de décrire et avec des résultats qui vont même au-delà de nos espérances, on va y revenir.

Dans ce contexte, nous ne pouvons ni tout promettre, bien sûr, ni renoncer à l'essentiel. C'est précisément dans cet état d'esprit que nous abordons aujourd'hui ce débat d'orientations budgétaires.

Vous le savez, ces dernières années, nous avons dû faire des économies importantes, pour ne pas dire historiques. En 2023, 2,2 millions d'économies. En 2024 et en 2025, nous avons dû absorber les effets des décisions nationales et l'absence de compensation de dépenses sociales. L'an dernier, c'est ainsi – je crois, de mémoire de conseiller général pour remonter vraiment dans le temps –, avec ces 12 millions d'euros d'efforts que nous avons dû réaliser, ce n'est jamais arrivé. Mais ces économies, nous les avons faites sans sacrifier l'essentiel de nos politiques publiques et avec une gestion particulièrement rigoureuse. Aujourd'hui, cela se voit concrètement, c'est pour cela que je parlais de résultats intéressants : l'épargne brute progresse de 7,3 % contre 5,7 % l'année précédente – c'est considérable. Dans le même temps, la dette recule – depuis 2021, elle a diminué de 11 millions d'euros, ce qui est là encore considérable. Ce désendettement est bien sûr un choix

assumé, il ne freine pas l'action, il renforce au contraire notre capacité à investir durablement pour les Nivernaises et les Nivernais.

Car derrière ces choix financiers, il y a celles et ceux que nous devons protéger et accompagner. Le Département, ce sont près de 1 700 agents qui, chaque jour sont aux côtés des plus fragiles – c'est notre mission première – entretiennent nos routes, protègent les enfants confiés, soutiennent les personnes âgées ou en situation de handicap, font vivre nos collèges et assurent la continuité du service public. Leur engagement est la première richesse de notre collectivité, et je veux ici les remercier.

C'est aussi l'engagement remarquable des 1 288 sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, mobilisés à toute heure pour secourir et intervenir face aux urgences du quotidien, comme aux crises exceptionnelles. Le Département restera évidemment pleinement engagé à leurs côtés. Nous avons aujourd'hui la démonstration concrète, nos agents des routes aux côtés des sapeurs-pompiers ont une nouvelle fois été au rendez-vous, alors que 40 routes départementales ont été touchées par les inondations de ces dernières 48 heures. Ce matin, deux routes restent barrées et 14 demeurent sous surveillance. Il faut évidemment, et je suis certain que tout le monde s'y associera, saluer leur mobilisation exemplaire.

Je pense enfin aux enfants que nous protégeons. La politique de l'enfance n'est pas une ligne budgétaire parmi d'autres. Elle constitue l'une de nos responsabilités les plus essentielles. C'est pour eux et pour l'ensemble des Nivernais que nous devons préserver notre capacité d'action et c'est dans cet esprit que nous préparons 2026 et que nous faisons le choix d'un budget solide et responsable.

Pour entrer dans les détails, les dépenses de fonctionnement se situeront autour de 305 millions d'euros, l'investissement sera maintenu (il baissera légèrement) et le recours à l'emprunt restera limité à 13 millions d'euros. Ces équilibres financiers, et en dépit de la dureté des temps, nous permettent de tenir un cap clair, continuer d'investir pour préparer l'avenir. Nous pouvons être, je crois, collectivement fiers des investissements majeurs engagés depuis le début du mandat, et même avant d'ailleurs, des investissements qui préparent l'avenir de la Nièvre, la Cité de l'enfance, la Cité des présents François-Mitterrand, la fibre, la RN 7 2 fois 2 voies. Et fiers également de consacrer près de 40 % de notre investissement aux routes, et que 80 % de nos dépenses bénéficient aux entreprises nivernaises – on l'évoquait il y a encore quelques jours avec Michel SUET.

Ces projets et ces choix illustrent la cohérence de notre action et la constance de notre engagement. La Cité de l'enfance permettra d'améliorer durablement l'accueil et la protection des enfants confiés au Département, y compris (nous l'avons obtenu) avec le financement d'un poste d'infirmier psy qui faisait cruellement défaut. La Cité des

présents François-Mitterrand contribuera au rayonnement culturel de la Nièvre et je vous annonce d'ores et déjà que nous procéderons à son inauguration le 10 mai – c'est un dimanche – de cette année. La fibre permet aujourd'hui de raccorder 98 % des Nivernaises et des Nivernais. Nous sommes l'un des départements les mieux fibrés de France, et devant nous, le sujet de la robustesse des réseaux. Autant nous savons que celui qui est construit par la puissance publique l'a été dans les règles de l'art, autant, comme on l'avait dénoncé à l'époque, ceux qui sont portés par des investisseurs privés mériteront probablement d'y revenir, et quand je dis « y revenir », c'est probablement à hauteur de plusieurs millions d'euros. J'espère qu'on saura tordre le bras, ou faire la prise de judo à ces opérateurs privés pour qu'ils soient au rendez-vous de la fibre partout et pour tous. Enfin, la RN7 en 2 fois 2 voies va permettre bien sûr le désenclavement par le sud de notre département, et sera, après, je n'ai plus en tête les chiffres, mais une quarantaine d'années probablement, de combat, enfin inauguré cette année.

Mais investir, ce n'est pas seulement construire ou aménager, c'est aussi soutenir celles et ceux qui font vivre notre territoire. Au-delà du million d'euros que nous consacrons chaque année à l'agriculture, aux CUMA (Coopératives d'utilisation de matériels agricoles), aux projets individuels, aux espaces tests maraîchers, à Terana, au Groupement de défense sanitaire et aux circuits courts, nous avons fait le choix d'un effort massif en faveur de l'investissement dans le cadre du Plan stratégique national pour l'agriculture cofinancé par le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). Vous vous en souvenez, en 2022, nous avons porté cet engagement à 2,8 millions d'euros pour la programmation 2022-2027, ce qui est déjà 3 fois plus que lors de la période précédente. Le Département n'a jamais investi autant pour l'agriculture. Aujourd'hui, pour répondre aux besoins des agriculteurs nivernais, nous augmenterons encore notre participation de 1,7 million d'euros, afin d'atteindre 4,5 millions d'euros sur la période, soit 5 fois plus qu'auparavant. C'est un effort absolument considérable.

Mais soutenir l'agriculture, ce n'est évidemment pas simplement voter des crédits, c'est agir en cohérence. C'est pourquoi nous avons demandé aux responsables des collèges, des 30 collèges publics de la Nièvre, que les produits dits « Mercosur » ne soient pas utilisés dans les cantines. En parallèle, nous avons saisi les communes, la Région et les établissements médico-sociaux, les 70 établissements, pour les inciter à en faire de même. On peut avoir toutes les pétitions de principe, crier comme des orfraies, notre responsabilité c'est encore une fois d'accompagner la profession agricole et d'éviter autant que faire se peut, même si on n'a pas un pouvoir d'injonction sur l'ensemble de la restauration collective, l'utilisation de produits qui ne correspondent pas aux mêmes normes que ceux qui sont produits en France. Cette décision s'inscrit pleinement dans notre engagement en faveur des circuits courts, des épiceries citoyennes, de la restauration collective.

C'est dans la même logique que nous continuerons d'agir pour la santé. Même si elle ne relève pas de nos compétences obligatoires – on en a débattu à plusieurs reprises ici – nous assumons de prendre toute notre part : accès aux soins, centres de santé, bourses, car un territoire qui investit est aussi un territoire qui prend soin de celles et ceux qui y vivent.

Cette même exigence se retrouve dans la politique de l'autonomie. Un bilan des actions du Département nous sera présenté tout à l'heure par Justine GUYOT et les 2 représentants du CDCA (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie), qui sont avec nous. Il montrera le travail accompli, mais aussi l'ampleur des « défits »... des défis (c'est un beau lapsus) qui restent devant nous, parce que le Plan grand âge annoncé depuis 2018 par le président de la République est sans cesse repoussé, et encore ces derniers jours. Pendant ce temps-là, les besoins augmentent dans les EHPAD, où nous ne savons plus financer les réhumanisations aujourd'hui, et c'est donc un véritable sujet, dans les services d'aide à domicile, avec des acteurs qui sont sous-payés et sous-équipés, et auprès des aidants, qui sont toujours les grands oubliés de la politique de la perte d'autonomie.

Enfin, et parallèlement à nos efforts de gestion, nous allons chercher partout où cela est possible des financements complémentaires. C'est notre méthode et notre marque de fabrique. Et je veux d'ailleurs ici officiellement remercier les services déconcentrés de l'État, Madame la Préfète, et la Direction régionale de l'ARS pour le travail commun que nous menons. J'illustre, parce que ces coopérations ont permis de mobiliser plus de 2,5 millions d'euros supplémentaires (c'est considérable) sur la RN7 en particulier – vous vous souvenez que nous avons été appelés à contribution une seconde fois, et nous avons pu compenser cette dépense à hauteur de 2,1 millions d'euros via des aides exceptionnelles de l'État. Des financements complémentaires de l'Agence régionale de la santé pour soutenir l'accès aux soins et la santé mentale : 300 000 euros sur 3 ans pour les centres de santé, c'est-à-dire que l'État, dans la Nièvre, est rentré, et c'est plutôt une originalité, dans le financement de ces centres de santé, validant par là même notre stratégie. 225 000 euros pour 3 postes de psychologues dédiés à la santé mentale des jeunes – là encore, on est allés les chercher auprès de l'Agence régionale de la santé, et c'est important. Et enfin, 65 000 euros, je le disais tout à l'heure, pour un poste d'infirmière en santé mentale à la future Maison de l'enfance.

Sur l'éducation, Wilfrid a été « au combat ». Le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) accompagne des projets comme « Collège de demain » ou l'évolution attendue de réseaux. Nous avons lancé une étude qui doit nous permettre de travailler au modèle de cet établissement de coopération culturelle. C'est cette méthode que nous suivons, en dépit d'un contexte budgétaire extrêmement tendu : tenir les comptes, continuer d'investir

et d'aller chercher, chaque fois que c'est possible, des moyens supplémentaires pour la Nièvre et les Nivernais.

Mais nous le savons, les budgets ne sont pas tout, lorsqu'ils diminuent ou lorsque les crédits se font plus rares. Ils sont nécessaires, bien sûr, mais ils ne suffisent *pas*. La réussite des politiques publiques emprunte d'autres voies. Elle se fonde sur l'écoute, le dialogue, la construction partagée et surtout l'engagement citoyen. La bataille se gagne aussi dans les têtes, une bataille contre le découragement, contre le sentiment d'abandon, contre l'idée que tout serait écrit à l'avance.

C'est dans cet esprit que nous avons engagé une démocratie de l'engagement, et je vous proposerai un rapport au mois de juin prochain sur ce sujet, avec « Imagine la Nièvre » et les débats citoyens. Le dernier, « Être femme dans la Nièvre », qui a réuni plus de 300 personnes, nous l'a encore montré avec force et émotion : lorsque la parole circule, lorsque les expériences s'expriment, la réflexion collective s'enrichit et débouche sur des décisions concrètes. Ainsi, dès la rentrée prochaine, une première mesure est issue des nombreuses propositions formulées (on reviendra sur ces propositions le 8 mars, évidemment) : la mise à disposition gratuite de protections périodiques dans l'ensemble de nos 30 collèges. Car les politiques publiques se construisent bien sûr avec des budgets, mais elles doivent d'abord se nourrir de l'écoute et du dialogue direct.

En dépit de la baisse des crédits, de l'instabilité politique et des contraintes que nous connaissons tous, nous gardons le cap, celui de la responsabilité, de l'écoute et de l'action. Parce que, au fond, l'avenir d'un territoire ne tient pas seulement et exclusivement au budget, il tient aussi aux idées, à l'état d'esprit, à l'ouverture, à la capacité d'accueillir des projets, des énergies et des engagements. Sophie ADENOT vient de nous le démontrer, une Nivernaise dans l'espace, et c'est toute la Nièvre qui peut se dire « à cœur vaillant, rien d'impossible », comme dans une moindre mesure, mais c'est aujourd'hui officiel, la labellisation du Café Charbon en scène de musique actuelle, qui est un label national, et c'est le premier de notre département.

Je vous remercie de votre attention.

On poursuit avec Blandine DELAPORTE, puis Jean-Luc GAUTHIER.

Mme DELAPORTE :

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, je vais être très brève. Il y a déjà beaucoup de choses qui ont été dites et je vais essayer de ne pas trop répéter.

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour une session très importante de l'année, celle du débat d'orientations budgétaires, qui s'inscrit dans un contexte profondément bouleversé. Le monde traverse en effet une période de tensions inédite, le contexte international semble appartenir à un autre temps, marqué par le retour de logiques de prédation qui menacent l'Europe et le monde directement. Le contexte national quant

à lui a oscillé un temps du flou plus ou moins artistique au chaos total, et aujourd'hui, les collectivités de proximité que sont les départements ou les communes, malgré leurs moyens modestes, apparaissent comme des repères de stabilité.

À quelques semaines des élections municipales, je veux également rendre un hommage appuyé à toutes celles et tous ceux qui s'engagent dans cette campagne au nom de leurs communes, de leurs voisins, au nom de notre territoire, et qu'un hommage soit également rendu à celles et ceux qui les ont précédés. Être un élu de proximité a toujours été une fonction exigeante, tant l'attente des habitants est grande, et à juste raison. Il faut reconnaître que depuis quelques années, la tâche est devenue plus complexe sur le terrain. Face aux crises que nous traversons, qu'elles soient économiques, sociales, climatiques, budgétaires, démocratiques, et pour un peu démographiques, les élus locaux de toutes tendances politiques essaient de développer le bien-être et le bien vivre local. Ils s'engagent, je le crois, avec conviction, avec sincérité, avec énergie et passion au service de nos concitoyens, et cela même alors qu'ils ont conscience malgré tout que leur capacité d'action pourrait être entravée par différents facteurs.

Face aux crises multiples que nous vivons et que je citais à l'instant, les choix, les arbitrages, et surtout les arbitrages budgétaires, sont devenus plus délicats. C'est tout l'enjeu de notre session : tracer le chemin que prendra notre budget et suivre notre boussole. Notre boussole reste les besoins et les préoccupations des gens qui vivent ce territoire, raison pour laquelle nous poursuivons la démarche « Imagine la Nièvre », une démarche de dialogue avec les habitants.

Le chemin à tracer, c'est 1) exercer nos compétences pour protéger les Nivernais et les Nivernaises, 2) innover, expérimenter pour trouver de nouvelles manières de répondre aux besoins des habitants, y compris hors compétences, et on l'a déjà dit, et 3) continuer à désendetter la collectivité. C'est évidemment complexe, puisque cette année encore les collectivités doivent faire de nouveau des économies, de l'ordre de 2 milliards d'euros, au global, et la nôtre ne fait pas exception.

Comme les années précédentes, ce budget est marqué par le sérieux et l'anticipation, dont cette majorité fait preuve depuis le début du mandat. Notre collègue Daniel BARBIER vous détaillera l'itinéraire budgétaire que prendra notre collectivité lors de cet exercice 2026. Tout cela sans renoncer à nos priorités, accompagner les plus vulnérables et les territoires, sans laisser quiconque au bord du chemin, et pour cela, une seule méthode : écouter, écouter et écouter encore les Nivernais et les Nivernaises.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président :

Merci, Blandine. Jean-Luc GAUTHIER, j'imagine.

M. GAUTHIER :

Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Monsieur le Président, puisque vous me demandez de prendre la parole, je la prends. Quelques mots, évidemment, pour effectivement m'associer à vos propos sur les élections municipales et avoir une pensée pour celles et ceux qui se sont engagés depuis de nombreuses années et qui ont décidé de ne pas « rebailler », comme on dit, et une pensée également pour celles et ceux qui ont décidé de se lancer dans la compétition, avec quand même, et on peut le constater ici ou là, une difficulté dans de nombreuses communes. Quelques communes où il n'y a pas vraiment de candidats et d'autres où il n'y a qu'une seule liste. Je ne suis pas sûr que ce soit une bonne nouvelle pour notre démocratie, et je vous rejoins sur les raisons de ce désengagement, qui ne sont pas simplement la difficulté à gérer une collectivité, qui vont sans doute un peu au-delà, mais en tout cas, on peut le constater.

Monsieur le Président, vous avez fait un raccourci un petit peu... comment dirais-je... je ne veux pas vous froisser... malhabile. Ce n'est pas le terme qui convient. Oui, on a le droit, bien entendu, mais faire un raccourci rapide, maladroit, entre Sophie ADENOT et le Café Charbon, je ne vois pas bien comment cela peut « matcher »... Vous avez parlé de Sophie ADENOT, et c'est l'essentiel, parce que, effectivement, elle est en train de tutoyer les étoiles, et c'est un message fort que l'on doit délivrer aux collégiens et collégiennes de notre département, se dire que ce n'est pas parce qu'on naît dans un département rural qu'on ne peut pas rêver grand et qu'on ne peut pas atteindre des sommets. À condition, malgré tout, je crois, de nourrir de l'ambition, d'avoir une volonté farouche et de travailler beaucoup. Parce qu'on n'atteint pas ce niveau-là par hasard, et je me remémore ici les échanges qu'on a pu avoir sur le droit à la paresse. Je ne suis pas sûr que Sophie ADENOT, pour arriver là où elle est arrivée, ait opposé... Justement, elle a opposé le droit à la paresse au travail, et bien évidemment, le message qu'on doit délivrer à nos jeunes, c'est que sans travail, il est difficile d'obtenir quoi que ce soit.

Vous avez l'un et l'autre évoqué très brièvement la situation internationale, et vous avez raison, on est revenu un petit peu au « temps des barbares », où finalement, maintenant, c'est la loi du plus fort qui fait foi, que ce soit M. TRUMP qui décide de kidnapper, même si c'est un président fort discutable dans sa manière d'être au Venezuela, qui veut s'accaparer le Canada et le Groenland, M. POUTINE, qui lui veut conquérir l'Ukraine, tout ou partie, sans oublier la Chine, qui bien entendu continue à étendre ses tentacules partout sur la planète. Face à cela, nous avions une Europe qui était censée nous protéger, mais qui ne pense qu'à une seule chose, faire du commerce en « enquinant », pour rester poli, celles et ceux qui essaient de travailler au développement de notre Communauté européenne, que ce soit au niveau industriel ou au niveau agricole, on y reviendra tout à l'heure.

Au milieu de tout ça, il y a la France, qui est complètement démunie. On l'a vu, et ce n'est pas facile à accepter, de voir combien nous sommes si peu considérés aujourd'hui dans l'Europe et dans le monde. Il y a malgré tout une bonne nouvelle, c'est que nous avons un budget. Cela devrait vous réjouir. Cela va déjà nous permettre de mettre en place nos budgets, mais cela devrait vous réjouir parce que c'était le Parti socialiste qui était à la manœuvre, vos amis du Parti socialiste. Alors, évidemment, ce budget n'est pas parfait, et la mauvaise nouvelle, c'est qu'il ne règle rien. Strictement rien, ni au niveau de l'endettement ni au niveau de la performance de notre pays. On le voit ici ou là, à chaque fois que des rapports sont présentés sur l'Éducation nationale, sur la richesse de notre pays, nous n'arrêtons pas de perdre des positions. Nous sommes aujourd'hui dans le milieu du peloton, alors que nous étions au niveau européen dans l'échappée de tête, et si les choses continuent ainsi, nous finirons dans le groupe « étau », pour utiliser un terme qu'on utilisera peut-être bientôt avec le passage du Paris-Nice et du Tour de France.

Le débat d'orientations budgétaires, je n'en dirai pas beaucoup, puisque c'est aujourd'hui un passage obligé pour une collectivité comme la nôtre, mais qui ne remplace pas les deux éléments importants d'une collectivité comme le département, à savoir le budget primitif, qui met en perspective ce que la majorité veut réaliser, et le compte administratif, qui traduit effectivement les résultats obtenus. Je laisserai le soin, après la présentation par notre collègue Daniel BARBIER, à Michel SUET d'apporter quelques éléments.

Le débat d'orientations budgétaires, cela doit être aussi le moment de tracer des perspectives, et je voudrais vous parler de tourisme. Le président de la communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais que je suis a appris voilà quelques semaines que la base Activital, à Baye, allait fermer. Rassurez-vous, je ne cherche pas à polémiquer sur ce sujet, même si nous avons appris cette nouvelle d'une façon un peu brutale et maladroite, on peut en convenir, je suis heureux de voir que toutes les parties prenantes se sont réunies autour de la table, à la mairie de Bazolles, Activital, le Conseil départemental bien entendu, le Canal et la Communauté de communes, pour essayer de faire en sorte que tout ne s'arrête pas du jour au lendemain à Baye, dans un site emblématique. Quand on veut développer le tourisme dans un département comme le nôtre, c'est d'abord le tourisme vert, c'est l'Escal'Nature, chère au président du Canal, Jean-Louis LEBEAU, et je suis heureux que nous ayons trouvé une solution que j'appellerais de court terme, à savoir de faire en sorte qu'une activité puisse demeurer à Baye. Malheureusement, ce qui s'est produit à Baye était inéluctable, puisque que nous étions sur des bâtiments qui dataient du début des années 1980, qui n'ont pas reçu un entretien pour garder une attractivité permettant la survie de celui-ci. Et je voudrais vous alerter sur le devenir de la base des Settons, parce que si on ne prend pas garde à ce

qu'il s'est passé à Baye, cela arrivera aux Settons à un moment ou un autre.

Et c'est là où nous sommes différents, Monsieur le Président, car nous ne mettons pas tous nos œufs dans le même panier. Vous avez parlé de la Cité muséale, reste à savoir si elle sera totalement ouverte au public à partir du 10 mai, ce que je ne crois pas, qui a coûté une fortune en termes d'investissement et qui sera un gouffre en termes de fonctionnement. Il eût été préférable de mettre sans doute un peu moins sur la Cité muséale et d'entretenir nos infrastructures touristiques aux Settons et à Baye. Il nous semble qu'il est plus facile de faire venir des touristes pour passer une semaine aux Settons et à Baye, et de leur dire ensuite, sachez qu'il y a une Cité muséale qui peut vous occuper une matinée ou une après-midi. Je pense qu'il aurait été plus habile de faire ainsi. J'attends, dans le budget primitif, une position claire sur le maintien de ces équipements qui sont indispensables pour l'image du département, mais aussi pour tous les professionnels qui vivent du tourisme, les hébergeurs, etc. Quand on reçoit des touristes dans sa chambre d'hôte, dans son centre de vacances, si on n'a rien à leur proposer à côté parce que plus rien n'existe, c'est plus difficile à vendre.

Quelques mots encore, Monsieur le Président, sur l'audit des routes que nous vous avons demandé et que nous avons reçu, et je vous en remercie, vendredi je crois. Je ne ferai pas de grands discours sur ce sujet, on gardera cela pour le budget primitif, je voudrais simplement avoir une pensée pour nos agents du Département à qui on demande, à partir d'un diagnostic déplorable, excessivement négatif pour l'état de nos routes, de sortir une note optimiste. Je crois que nous ferions mieux de jouer à la loterie pour espérer s'en sortir, sinon je ne vois pas comment on pourra faire.

Deux mots, ensuite, sur les motions que nous avons décidé de présenter à cette assemblée : une qui nous sera présentée par David VERRON sur nos forces de sécurité qui sont mises à mal, critiquées injustement, et à qui nous devons beaucoup (on en parlera tout à l'heure), et une motion sur l'agriculture, et non pas sur la loi Duplomb, j'insiste sur ce sujet, car il est quand même inconcevable de voir que la balance alimentaire européenne ne cesse d'augmenter alors que la balance alimentaire française ne cesse de diminuer. 2025 restera une année noire, grave. Nous sommes passés du « pétrole vert » des années 1970-1980 à la situation d'avoir une balance commerciale déficitaire en 2025. Ça doit nous interroger et nous devons changer de logiciel sur ces sujets-là.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci. Juste deux mots. Je rappelle que la réussite des collégiens au brevet des collèges dans la Nièvre est bien au-delà de la moyenne nationale. Donc, l'ambition et la capacité à travailler est bien présente dans notre département. Nous sommes d'ailleurs de grands pourvoyeurs de grands serviteurs de l'État depuis de nombreuses

années. Et bien sûr, et nous en sommes d'accord me semble-t-il, Baye ne va pas fermer. C'est bien la partie hébergement dont nous parlons. Il faut donc se méfier de ce genre de déclarations.

J'en profite aussi pour rectifier une déclaration de ce matin (on est à 10 millions près, donc cela fait beaucoup) : la masse salariale du département, ce n'est pas 90, mais 80 millions d'euros. Il faut remettre les choses à leur place.

Très bien. Merci beaucoup de cette intervention brève et dynamique.

On va donc, si vous le voulez bien, pour pouvoir les libérer plus tôt, aborder le bilan de la stratégie départementale pour l'autonomie. On avait, si vous vous en souvenez, voté un « fameux » schéma qui nous projetait à 4 ans sur la période 2021-2025. On rentre donc dans la suite de cette histoire passionnante.

Je tiens tout d'abord, y compris parce qu'elles sont là, Laurence et Marianne, à remercier les équipes qui ont accompagné ce schéma. C'était une gageure de pouvoir construire une stratégie propre à notre Département en dehors de tout cadre national efficace. Donc, merci beaucoup aux services qui ont beaucoup travaillé.

Je le disais tout à l'heure dans le propos introductif : le modèle de financement des maisons de retraite n'existe plus aujourd'hui, donc à chaque fois qu'on réussit à lancer un chantier (je pense à Saint-Pierre-le-Moûtier, à Corbigny, au travail qui est mené à Entrains-sur-Nohain et on pourrait en citer quelques autres), malgré les contraintes nationales, et l'absence de modèle, on n'a plus de crédit spécifique pour subventionner les EHPAD, et la Région depuis bien longtemps. C'est donc souvent l'augmentation du prix de journée qui permet d'avancer sur ces travaux, et surtout l'engagement technique des équipes, qui encore une fois, font un travail de dentelle. Qu'elles en soient remerciées.

Et puis, ces dernières années a vu donc naître, sous le patronage, sous l'autorité (c'est mieux le « patronage »), de Justine GUYOT, le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, qui est un outil absolument citoyen pour accompagner cette grande transformation, la révolution du grand âge, qui nous semble tout à fait nécessaire. Et à l'usage, vous avez sur vos tables le fruit du travail qui est ce document très dense du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, et qui permet véritablement de construire ce fameux triangle magique entre les élus, les citoyens et les services. C'est comme cela que les politiques publiques, l'action publique doit aujourd'hui se mener. De ce point de vue-là, vous avez été, comment dit-on, en avance, en tout cas, sur Imagine la Nièvre et cette façon nouvelle que nous avons d'associer nos concitoyens aux grands choix qui les concernent.

Je ne suis pas beaucoup plus long, Justine. Je te laisse introduire, étant entendu que Marie-France GUILLEMOT et Bernard METTERICH interviendront de manière brève, pour ne pas surcharger l'ordre du jour, pour témoigner de leur investissement dans ce beau projet.

Justine.

RAPPORT N° 4 :

BILAN DE LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE 2021-2025 POUR L'AUTONOMIE DES ADULTES ÂGÉS ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Mme GUYOT :

Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Alors, très rapidement, je vais essayer de dresser le bilan du précédent schéma de l'autonomie, qui courait sur la période 2021-2025, et qui avait pour objectif premier, finalement, d'accompagner avec un document support la politique publique de l'autonomie, qui est le premier poste budgétaire de l'action départementale. 5 ans plus tard, on peut dire que ce schéma d'autonomie, ce n'était pas un schéma mis sur un mur dans un bureau. Il a vécu, il a permis de déployer un certain nombre d'actions concrètes, et d'ailleurs vous avez les chiffres : on a 46 actions qui ont été réalisées sur les 54 qui étaient prévues. On en a qui sont en phase d'amorçage, et comme tout projet, on a une action qui a été suspendue. Et ce que je voudrais souligner, c'est le travail bien sûr des équipes de la Direction de l'autonomie, qui ont dû faire face à des contraintes assez fortes, entre crise sanitaire, inflation, et tensions extrêmes sur les métiers du soin. Là aussi, on peut je pense remercier notre Direction de l'autonomie, ainsi que tous nos partenaires et toutes les structures qui finalement prennent soin des Nivernaises et des Nivernais.

Il y avait, dans ce schéma de l'autonomie, 4 axes forts : le premier axe portait sur l'encouragement à la citoyenneté, afin vraiment de renforcer l'accès aux droits, l'information et la coordination.

Sur cet axe 1, le chantier central a été la modernisation de la Maison départementale des personnes handicapées. Et donc, il y a eu effectivement un certain nombre de réorganisations structurelles qui ont été menées, avec la création de nouveaux services, le renforcement de l'encadrement, la mise en place d'une cellule prêterite et puis aussi la modernisation de l'accueil (certains étaient présents pour l'inauguration), l'élargissement des horaires au public et des procédures qui sont aujourd'hui dématérialisées grâce à la GED (gestion électronique de documents). Aujourd'hui, il y a un gros travail qui est mené par les équipes, justement, pour travailler sur les délais de traitement. On en a suffisamment échangé, y compris avec les membres de l'opposition, et donc à la fin de l'année, une feuille de route va être transmise par les équipes de la MDPH pour vraiment travailler sur ce sujet essentiel.

Il y a eu également, effectivement, le renforcement de la coordination des parcours, avec le déploiement de la réponse accompagnée pour tous (vous avez le détail sur la visio), la mise en place de la communauté 360 et la création d'une assistance aux parcours et projets de vie. Donc, l'objectif, c'était vraiment d'éviter au maximum les ruptures de parcours. Il y a aussi tout un travail réalisé sur l'inclusion numérique, à la fois en établissement avec des ateliers en EHPAD, la gestion de robots de téléprésence, le déploiement de kits numériques et des rencontres territoriales avec les « Journées de l'autonomie ». Dans cet axe aussi lié à la citoyenneté, il y a eu bien sûr l'action menée par le Conseil départemental de l'autonomie et de la citoyenneté, avec l'élaboration d'un manifeste citoyen. Marie-France et Bernard y reviendront plus en détail tout à l'heure.

Le second axe portait sur la promotion du soutien à domicile. Là aussi, le département de la Nièvre a mobilisé beaucoup de ressources sur ce volet, puisque c'est une demande forte des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, qui veulent rester le plus longtemps possible à domicile. Ce qui a été mené comme actions phares a été l'élaboration d'un diagnostic territorial, car c'est bien de partir de quelque chose de concret, puis la mise en place de la dotation qualité, de 3 euros par heure, qui a véritablement permis d'apporter une bouffée d'oxygène aux structures, l'aide face au surcoût du carburant, pour accompagner là aussi les structures, le cofinancement des revalorisations salariales à hauteur de 2,4 millions d'euros par an en 2022 et 2023, et bien sûr, ce qui occupe également nos journées, l'accompagnement de la réforme des services autonomie à domicile, qui est en cours. Voilà pour ce volet soutien à domicile et il y avait également tout le volet lié à l'habitat, qu'il soit inclusif ou non. Là aussi, sur l'habitat inclusif, on a voté un certain nombre de rapports. On a mis en place l'aide à la vie partagée pour organiser des animations dans des structures collégiales, on a programmé 18 projets sur 7 ans pour 172 bénéficiaires, on a soutenu également 5 résidences autonomie sur l'ensemble du territoire, pour diversifier l'offre à destination de nos aînés et des personnes en situation de handicap.

L'axe 3 portait, lui, sur la promotion du bien-être et de la qualité de vie en établissement, avec aussi un certain nombre d'actions qui ont été menées. On a eu le déploiement de la réponse accompagnée pour tous, la coordination via le dispositif d'appui à la coordination 58, la création de 2 unités pour personnes handicapées vieillissantes, et la mise en place d'équipes pluridisciplinaires sur le département. Il y a eu aussi tout le travail réalisé au sein des CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens), qui intègrent désormais le confort de vie, l'adaptation des locaux, le respect du projet de vie des résidents et la question très importante de l'alimentation locale, plutôt en circuit court, et de qualité. J'essaie de synthétiser au maximum.

L'axe 4 portait bien sûr sur l'intégration de la dimension environnementale, en abordant cette question de manière assez transversale. Ce qui concerne cette politique publique de l'environnement portait surtout sur l'adaptation des locaux et des établissements aux changements climatiques, ce qui est assez compliqué, car, comme le disait Fabien, il faut des moyens, et aujourd'hui les EHPAD ont des difficultés à investir massivement sur ces rénovations énergétiques, mais c'est un vrai sujet. Et il y a aussi tout le volet lié aux circuits courts dans les établissements, notamment via les plateformes locales.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ces 4 axes. Si vous avez des questions, j'y reviendrai bien évidemment. Ce qu'il faut souligner, c'est que ce premier schéma s'arrête, mais il y a un gros travail qui est actuellement en cours sur la suite, le prochain schéma, qui va porter aussi sur différents axes : une modernisation profonde de la MDPH, bien sûr un soutien toujours plus structurant au service de l'aide à domicile, une amélioration qualitative de l'offre en établissement, une coordination améliorée et tout un travail sur l'attractivité des métiers. Je ne l'ai pas précisé tout à l'heure, mais on a aussi accompagné la plateforme des métiers pour l'autonomie en lien avec la Fabrique, emploi et territoires. Donc, un gros travail est en cours d'élaboration et on aura l'occasion d'y revenir, je pense dans une session au cours de l'été.

Voilà ce que je pouvais vous dire de façon assez synthétique sur ce schéma.

Il n'y a pas de vote, je crois qu'il faut simplement prendre acte qu'on vous a présenté ce bilan du schéma de l'autonomie.

M. le Président :

Merci beaucoup, Justine. On laisse la parole, sous ton contrôle, à Bernard et Marie-France. On va accompagner Marie-France jusqu'au pupitre. Deux brèves interventions, et ensuite on ouvrira la discussion. C'est bien cela ? Si tu veux, en attendant, le temps qu'ils y aillent. Vas-y.

Mme GUYOT :

Le temps que les intervenants s'installent, simplement vous dire que sur vos tables, vous avez un « Manifeste citoyen pour l'autonomie », qui est le fruit d'un travail mené par le Conseil départemental de l'autonomie et de la citoyenneté, qui finalement est une structure ad hoc entre le Département, différentes associations du médico-social et également des institutions comme l'ARS, la CPAM, etc. L'objectif était de travailler et de coconstruire une politique publique de l'autonomie avec celles et ceux qui la font vivre au quotidien, donc à la fois les acteurs et les professionnels du médico-social et les usagers et les familles.

On avait donc organisé sur 2 ans et demi une journée qui s'appelait « Adapte ta Nièvre », au cours de laquelle on a dressé un état des lieux d'un certain nombre de sujets des aidants, des sorties d'hospitalisation

et du lien avec les services d'aide à domicile, et la question aussi de l'école inclusive. On avait donc fait un travail assez intéressant, on a rencontré environ 500 Nivernaises et Nivernais.

Nous avons nos intervenants au pupitre. Je leur cède donc la parole.

M. le Président :

Allez-y, Marie-France. Collez le micro sur votre menton, sinon on ne va pas vous entendre.

Mme GUILLEMOT :

Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour Messieurs et Mesdames les Élus. Bonjour, Messieurs, Mesdames. Nous sommes donc heureux d'être accueillis dans cette session du Département. Merci.

Voilà. Je voudrais d'abord avant tout remercier Mme GUYOT pour l'impulsion qu'elle a donnée au CDCA, qui a été mis en place par la loi du 28 décembre 2015. Au départ, cette instance avait pour vocation d'être consultative. Au fur et à mesure du travail sur le territoire, au plus près des personnes concernées, de tous les acteurs, de tous les professionnels, nous avons donc fait ce travail de la démarche participative avec le Manifeste citoyen, qui nous met aujourd'hui dans un rôle plus que consultatif. Nous sommes, à notre sens, une force de proposition, surtout au moment où ce schéma est en train d'être élaboré. Ce schéma, pour lequel nous tenons, au CDCA, à remercier tous ceux et celles qui ont passé des heures, des mois, des années, à travailler. Ce schéma ouvre tous les champs des possibles par une vision ambitieuse, par une conception moderne qui fait rêver tous ceux et celles qui peuvent encore et savent encore rêver, parce qu'ils savent garder encore l'espoir chevillé au corps et au cœur, je crois.

Donc, ce schéma à venir, nous serons, le CDCA, une autre force de proposition, et une force de vigilance, pour suivre l'évolution de la mise en œuvre de toutes ces réponses à apporter aux besoins qui ont été consignés.

Monsieur le Président, je vous remercie, car en tant que citoyen, vous avez parlé de l'engagement citoyen, et dans un monde aussi rugueux, dans des temps aussi troublés, je pense que l'engagement des citoyens est une politique qu'il faut absolument valoriser et encourager. Il faut que chaque citoyen de cette société redevienne la petite aiguille dans la botte de foin, la petite goutte d'eau dans l'océan, le colibri, la petite pierre à l'édifice, parce que c'est grâce à cette manne humaine précieuse que nous allons pouvoir perpétuer le respect des droits, des devoirs, et de la dignité de chacun de nous tous.

Applaudissements.

M. METTERICH :

Marie-France a très bien résumé notre action au CDCA.

Bonjour, Mesdames et Messieurs les Élus, Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, Présidente du CDCA. Je tiens à vous remercier, en tant que Vice-Président de la formation des personnes âgées de ce CDCA de nous recevoir aujourd'hui. C'est un point

important qui a été débattu par Marie-France. Nous sommes, la loi l'a dit, force de proposition. Au-delà de la force de proposition, nous souhaitons la prise en compte des travaux, de nombreuses heures de travaux qui ont été effectuées dans le CDCA, et vous en avez un petit résumé dans le document qui vous a été remis. Donc, c'est très intéressant d'être ici aujourd'hui, parce que cela permet de nous faire connaître et aussi de vous sensibiliser à la nécessité de la prise en compte des travaux de cette structure.

Nous sommes une équipe, dans cette structure, qui s'entend très bien. Nous travaillons en collaboration très étroite avec les services départementaux, avec les élus qui nous rejoignent de temps en temps, et nous souhaitons surtout la prise en compte dans votre réflexion sur le schéma de l'autonomie de nos travaux.

Je vous remercie pour votre écoute et je vous souhaite de bons travaux.

Applaudissements.

M. le Président :

Bien. Merci mille fois à vous deux de ces interventions, qui évidemment ne résument pas, mais cela a été évoqué, les semaines, les heures de travail qu'ont menés nos concitoyens autour de ce sujet majeur qui nous concerne tous. En tout cas, on fait encore une fois la démonstration de manière extrêmement concrète, et les documents qui ont été produits en sont le meilleur témoin, que nos concitoyens non seulement ont des idées, mais qu'ils ne sont pas non plus, pardon du mot, des « punks ». On est dans un travail qui est extrêmement raisonnable et très raisonné, on peut le dire aussi, en accord avec les contraintes budgétaires que nous subissons. Et il est probable en effet, je rebondis sur les propos de Marie-France, que l'engagement citoyen soit le meilleur antidote à la crise des finances publiques aujourd'hui. Il ne faut pas se raconter d'histoires, le ou la prochaine présidente de la République n'aura pas les moyens de ses ambitions. Il faudra bien, donc, qu'on s'engage de manière citoyenne pour faire la démonstration qu'on peut porter des politiques publiques utiles à nos concitoyens dans notre pays comme dans notre Département.

La Nièvre est probablement un peu en avance sur ces sujets-là. Un exemple très concret : on était encore il y a quelques jours à Marigny-l'Église pour inaugurer et accompagner avec Jean-Paul FALLET une épicerie citoyenne qui fonctionne formidablement bien. Les 250 emplois créés au titre du projet de territoire « Zéro chômeur » porté par 200 citoyens engagés sont un élément supplémentaire et complémentaire à cette stratégie au fond nouvelle. La « Banque des moins jeunes », chère à Wilfrid SÉJEAU et labellisée par Blandine DELAPORTE, c'est aujourd'hui 170 personnes qui donnent des coups de main aux jeunes, ce qui n'est pas rien dans la période qui est compliquée pour eux. Et 150 membres de l'Observatoire des citoyens qui ont mis leur nez dans les politiques publiques du Conseil départemental, c'est aussi important.

On se rend compte que, progressivement, sans faire de bruit, c'est près d'un millier de nos concitoyens qui aujourd'hui sont entrés dans la machine du Conseil départemental. Qui l'eût cru il y a encore 4 ans ? J'ai la conviction vraiment qu'on peut faire encore croître ce chiffre, car de toute façon la période nous l'impose et on est précisément dans nos missions. Il s'agit de faire vivre la démocratie.

Pardon de ce dégagement un peu long. Est-ce qu'il y a des interventions complémentaires des uns ou des autres sur ce bilan, pour saluer ou pas le travail de Justine GUYOT ? Je n'en vois pas. Si : Christine GAUDIN. Allons-y.

Mme GAUDIN : Oui, je voulais simplement féliciter effectivement ce travail, parce que, pour avoir fréquenté les premiers CDA en tant que syndicaliste, où on était que consultatifs, il ne sortait pas grand-chose des réunions. Là, je dois dire qu'effectivement, il y a un vrai projet, et je trouve cela très intéressant. Merci.

Monsieur le Président : Parfait. Merci beaucoup, Justine, pour ce travail dense depuis 4 ans, et un peu invisible.

On doit voter, mais il n'y a pas de sujet en tant que tel, puisqu'on prend acte du bilan. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette première étape, avant la construction du schéma ? Des votes contre ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

Le Conseil départemental prend acte à l'unanimité de la présentation du rapport 1 relatif au bilan de la stratégie départementale 2021-2025 pour l'autonomie des adultes âgés et des personnes en situation de handicap.

M. le Président : Le premier rapport, puisqu'on a traité le 4^e, fait appel au « maître » Daniel BARBIER, qui va vous présenter ce fameux rapport d'orientations budgétaires. Mais il n'est pas là... Alors. On va le chercher ? On veille à ce genre de choses, s'il vous plaît, c'est un peu votre métier. Voilà. Michel le présenterait tout aussi bien. Ce ne sont que des chiffres, et ils sont bons.

Mme DELAPORTE : Avec moins de poésie, peut-être ?

M. le Président : Mais il va s'y mettre, « le Michel » !

Mme DELAPORTE : On connaît Daniel, c'est un poète ! Ah ! On n'attendait plus que toi.

M. le Président : Ben alors !

M. BARBIER : Ça vous a permis de respirer !

M. le Président : On te fait des compliments et tu n'es pas là pour les entendre ! Tu reverras la session en visio.

Donc, l'ex-maître Daniel BARBIER, c'est à vous, sur le rapport d'orientations budgétaires.

RAPPORT N° 1 :

M. BARBIER :

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Bien. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Vous connaissez le « coup de la panne ». Je vois qu'il y a des sourires autour de la table qui sont assez révélateurs. Ce genre de blocage auquel on ne comprend rien, dont on nous dit plein d'empathie que cela arrive à tout le monde, mais dont on se passerait bien, eh bien c'est précisément ce que nous venons de subir au cours des dernières semaines, où la vie intime de la nation était bloquée, faute de budget validé. Cette prise de conscience de nos fragilités nous amène aujourd'hui en terre nivernaise à examiner le rapport d'orientations budgétaires, qui constitue donc la première étape du cycle annuel de notre collectivité. L'enjeu est de trouver un équilibre, cultiver des illusions qui nourrissent sans se perdre dans des mensonges qui détruisent.

Rappelons le contexte. Le contexte a déjà été évoqué à plusieurs reprises : très grandes incertitudes géopolitiques, une situation macro-économique assez perturbée, une croissance assez molle, et puis surtout une reprise du chômage, avec une inflation qui est certes limitée, qui tourne autour de 1,2 %, avec cependant une diminution des prix de l'énergie et une stabilisation quasi constatée des prix de l'alimentation.

Si on zoome un peu sur l'atterrissage budgétaire 2025, il faut dire que les propositions qui vous avaient été faites étaient d'une très grande prudence, et accompagnées tout au long des derniers mois, évidemment, de réels efforts de gestion qui se sont poursuivis. Quelques points saillants à retenir et à partager avec vous, c'est qu'après une hausse réelle de 7,2 millions de dépenses de fonctionnement en 2024, qui avaient succédé à une augmentation de 17,8 millions en 2023, sur 2025, grosso modo, nous remarquons une augmentation à peu près de 1 million d'euros par rapport au compte administratif 2024, ceci en prenant en compte l'impact de la fusion des sections soins et dépendance, et donc il nous faut comparer des périmètres d'intervention équivalents. C'est ce que nous vous proposons.

Alors, peut-être rappeler que cette reprise des dépenses de l'aide personnalisée à l'autonomie, d'une part par l'Agence régionale de santé dans le cadre de l'expérimentation qui a démarré le 1^{er} juillet 2025, grosso modo devrait nous permettre de faire un gain de 200 000 euros sur les 6 derniers mois de 2025. Vous rappeler aussi et partager avec vous que ces recettes reprises par l'État sont de deux ordres, puisqu'elles font appel à des crédits de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, la CNSA, et appel également aux recettes de taxe spéciale sur les conventions d'assurance, la TSCA, qui reste d'ailleurs notre recette la plus dynamique depuis plusieurs exercices.

Rappelons quand même aussi quelques données qui permettent de nous situer. Depuis le remplacement de la taxe foncière par une fraction de TVA en 2021, et faute d'absence de dynamique naturelle des bases, la perte pour le Département aujourd'hui est de l'ordre de 18 millions d'euros depuis 2021, ce qui est loin d'être anecdotique. Un fusil à un coup, aussi, puisqu'on a une nouvelle recette qui avait été prévue dans la loi de finances 2024, c'est ce qu'on appelle la taxe transport longue distance, qui nous a rapporté 519 000 euros. Il semblerait que celle-ci soit en voie de disparition pour l'exercice 2026.

Rappeler également que l'exercice concernant le Ségur nous a contraints d'honorer une dette de 860 000 euros, qui a été versée aux établissements rencontrant des difficultés. Nous avions prévu un emprunt maximal de 15 millions, et la grande sagesse nous a invités à le limiter à 13 millions. Ce qui mécaniquement, donc, a des conséquences plutôt heureuses, si je puis dire, puisque le taux d'épargne brut est aujourd'hui passé à 7,3 % de nos recettes de fonctionnement, contre 5,7 en 2024 et 6,3 % en 2023. Ce taux d'épargne brut nous fait également franchir une situation intéressante, puisque la capacité de désendettement s'est améliorée et nous sommes passés à 8,7 années, contre 11,2 en 2024. Et nous avons un désendettement qui s'est poursuivi, puisque l'encours atteint 208 millions d'euros fin 2025, ce qui nous permet de constater une baisse de 11 millions depuis 2021 et si on remonte un peu plus loin, 21 millions depuis 2018. Voilà un petit peu l'atterrissage 2025 tel que nous aurons l'occasion de vous le présenter lors du vote du compte administratif.

Maintenant, la motivation repose sur un équilibre délicat entre l'être et le faire, et nous sommes souvent, trop souvent d'ailleurs, projetés dans le faire et pas forcément toujours alignés sur nos valeurs. En tous les cas, le levier essentiel qui doit continuer de nous guider pour les orientations budgétaires 2026, c'est de continuer d'écouter à nouveau ce que notre âme et notre cœur nous disent et de rester ouverts à la surprise. Les Nivernais sont des personnes inspirantes qui nous réveillent par leur vitalité, leur courage, leur lumière, et il nous faut donc partager ce feu sacré, car il nous anime. Et voilà bien un terrain sur lequel aucune intelligence artificielle ne pourra sans doute nous faire concurrence.

Alors, si maintenant on passe en revue les vérités que nous avons en magasin pour 2026, un premier point, c'est la hausse de 3 points de cotisations de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités territoriales locales, le CNRACTL, le Ségur pour tous, notamment, et un rappel qui me semble fondamental, c'est que les collectivités ne bénéficient pas d'un droit constitutionnel à compensation par l'État des pertes de recettes liées à la suppression ou à la réduction d'impôts locaux, contrairement aux charges induites par des transferts de compétences. Je crois qu'il faut l'avoir en gros et gras présent dans nos

esprits, puisque je vous rappelle aussi que l'affectation nationale ou locale des recettes publiques résulte avant tout du choix du législateur.

Mécaniquement, après intégration de la fusion des sections soins et dépendance, on peut légitimement penser que les dépenses de fonctionnement vont poursuivre leur croissance de l'ordre de +0,3 %, pour s'établir autour de 305 700 000 euros, entre 305 et 306 millions.

Face à toutes ces incertitudes, la promesse républicaine, celle de l'égalité, de la fraternité et de la liberté, demeure notre boussole, et c'est dans cet état d'esprit que l'Assemblée départementale poursuit son œuvre, c'est-à-dire rassembler et agir. Cela a été dit dans les propos liminaires du Président, à travers toutes les rencontres, notamment « Imagine la Nièvre », ou toute autre initiative locale, nous cherchons à faire dialoguer les territoires, à restaurer la confiance entre les citoyens et leurs représentants de proximité que nous sommes, et également à redonner sens au service public.

Notre engagement collectif pour 2026 s'articule autour de quelques priorités politiques, que sont avant tout, et ça a déjà été redit à plusieurs reprises : la protection de l'enfance, avec l'ouverture à l'été notamment de la Cité de l'enfance, le soutien aux territoires et aux projets des habitants (je vous rappelle qu'on consacre en moyenne 5,5 millions par an sur ce chapitre), le Président a également rappelé dans son propos liminaire l'ouverture, qu'enfin cette ex-RN7 va être inaugurée, et nous avons largement participé à son financement et nous y avons contribué depuis plusieurs années, également l'ouverture de la Cité des présents, qui a été soulignée, et tout le travail fait autour de la jeunesse, avec tout ce qui est soutien au permis de conduire, « Imagine la jeunesse », etc., et un volet important, qui est le financement de 3 postes de psychologues qui vont travailler sur la santé mentale des jeunes. L'agriculture, cela a été dit, avec un effort inédit sur ce chapitre pour accompagner la modernisation des exploitations, le travail assez conséquent qui est fait sur l'environnement et le développement durable, notamment en termes de stratégie ambitieuse autour de l'eau et des énergies renouvelables, ce que nous avons déjà partagé à plusieurs reprises, et tout le travail autour de la démocratie sur l'émancipation notamment, avec « Imagine la Nièvre ».

Voilà. La perfection d'une pendule n'est pas d'aller vite, mais d'être bien réglée, donc en matière de stratégie financière de la collectivité, nous tâcherons de suivre les principes suivants : maintenir une démarche de désendettement, et on peut penser que nos dépenses d'investissement tourneront autour de 32 millions d'euros, nous plaçons aussi le curseur en termes de l'endettement, un recours qui serait autour de 13 millions d'euros par an, et si nous arrivons à faire cet exercice, l'encours de dette continuerait de diminuer de 3,6 millions sur la période qui s'ouvre devant nous, jusqu'en 2029. Nous pourrions avoir un train d'atterrissage autour de 201 millions d'euros d'encours de dette. Puis, on va tâcher de ne pas dépasser une capacité de

désendetttement au-delà de 10 ans. Évidemment, le contexte réglementaire et financier qui entoure la construction budgétaire des départements rend incertain cet objectif, mais en tous les cas, c'est la trajectoire que l'on entend dessiner.

Pour arriver à tout cela, il faut préserver un résultat de clôture, qui fait que nous serions invités, là encore, à limiter la ponction sur le résultat de clôture à peu près autour de 5 millions d'euros par an, et faire en sorte que le résultat de l'exercice ne soit pas supérieur à ce seuil. On va actionner, comme on l'a déjà fait, un certain nombre de leviers, pour essayer d'aller chercher le maximum possible de subventions. Fabien l'a rappelé tout à l'heure, ne serait-ce qu'au niveau de notre participation sur le projet autoroutier, nous avons actionné à peu près tous les leviers possibles et imaginables auprès du Préfet de Région et de la Préfète du Département pour arriver à avoir des compensations. Cela a été vrai sur ce dossier-là, mais c'est également le partenariat actif et quand même assez novateur avec l'ARS, en ce qui concerne l'accès aux soins, c'est le financement des psychologues sur la santé mentale des jeunes, tel que je l'ai indiqué tout à l'heure, c'est aussi 65 000 euros que nous sommes allés chercher pour un poste d'infirmière en santé mentale par rapport à la Maison départementale de l'enfance et de la famille (MADEF), et puis faire en sorte de pouvoir émarger sur tous les crédits type Fonds national d'aménagement du territoire (FNADT), notamment, au niveau de nos collèges.

Voilà résumées à grands traits les grandes orientations pour 2026. Roland GORI, qui est un psychanalyste, nous rappelle que l'existence de la multiplicité des points de vue et la diversité des valeurs est la condition de l'invention de la démocratie. Donc, faisons en sorte que notre assemblée reste un espace social qui pratique la vertu curative de la parole et de la délibération pour s'enrichir de la divergence des uns et des autres.

Place maintenant à la parole, à l'écoute et à la nuance, mais essayons quand même collectivement de transformer ce débat d'orientations budgétaires en un projet partagé. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci beaucoup, Daniel, de cet appel à la mesure. Effectivement, quand les ratios s'améliorent d'une année sur l'autre avec autant de force, et compte tenu de l'effort réalisé l'an dernier, de 12 millions d'euros, vraiment encore une fois je voudrais remercier Thierry LEFRANCQ, Cyril GODOT, François KARINTHI, enfin les équipes de Daniel BARBIER, pour ce travail qui n'était vraiment pas gagné d'avance.

J'ouvre le débat, si certains d'entre vous veulent commenter les propos de Daniel. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Michel SUET, pardon. Étonnamment, Michel SUET.

M. SUET :

Je vous rassure, nous sommes des gens raisonnables, donc cela se déroulera très bien.

M. le Président :

Absolument. Nous le savons.

M. SUET :

Bien sûr. C'est un DOB en trois parties qui a été construit dans une incertitude budgétaire, que nous avons tous vue dans nos communes, et incertitudes budgétaires au niveau du pays. Des orientations budgétaires nationales ont été développées dans une longue première partie : on voit confirmation du fameux DILICO, le dispositif de lissage conjoncturel, qui malheureusement va peser cette fois-ci un peu plus fort sur le bloc communal, même si c'est réparti sur un plus grand nombre de communes. Néanmoins, les volumes de participation sont plus importants. Et une seconde partie a été consacrée, donc, au budget 2025. Je ne commenterai pas, on y reviendra pour la session où on votera le BP et le compte administratif. Enfin, une troisième partie est consacrée à la projection budgétaire 2026, avec une prospective, donc, mais ce n'est qu'une prospective, 2027 à 2029.

Alors, je ne ferai pas de commentaire sur la deuxième partie, je viens de le dire. Que constatons-nous en lisant ce DOB ? On a des recettes de fonctionnement qui sont en baisse de 2 millions d'euros, si on compare 2025-2026. Mais c'est vrai que là, je suis de ton avis Daniel, c'est lié à la fusion des soins et dépendance à titre expérimental depuis 2025, et ça joue à plein en 2026 pour environ 7 millions d'euros (j'arrondis un petit peu). Et une hausse, heureusement qu'elle est là, sur la taxe des contrats d'assurance, pour 4,3 millions. Voilà. Hausse des DMTO prévues pour arriver à grosso modo 2,1 millions. Ça, c'est lié à l'augmentation des taux, parce qu'on est passés de 4,5 à 5 %, vous vous rappelez, et également à un petit frémissement du marché immobilier. C'est un petit frémissement, j'espère qu'il continuera, et on aura également sans doute une stabilisation de la DGF, une stabilité de la DGF, qui ne sera pas indexée sur l'inflation, malgré la demande des diverses collectivités. Dans ces dépenses en légère hausse, on voit des charges à caractère général stables, c'est vrai que c'est logique. Je pense que ce sera ça dans toutes les collectivités, dans le sens où il y a aujourd'hui une faible inflation, et malheureusement – je dis malheureusement parce que toutes les collectivités ont été contraintes à faire des efforts de gestion lors des crises énergétiques et lors de cette période inflationniste. On a, il faut le dire, un début de maîtrise des charges de personnel, qui augmente de 3,2 %, pour arriver à 65 millions d'euros (j'arrondis encore). Et ça, c'est lié essentiellement, cette hausse, à l'augmentation de la CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales), du SMIC, etc. Tout ça, c'est décidé par l'État, mais ça s'impose à toutes les collectivités.

Et pendant que nous sommes dans les dépenses de fonctionnement, je vous demanderai de me fournir un tableau récapitulatif (je m'adresse aux financiers). Il sera très simple, il n'y en aura pas pour longtemps, il y en a pour dix minutes. J'aimerais avoir pour les années 2020-2021-2022-2023-2024 et 2025, pour les chapitres 011, 012, 065, le 016 et le 017. Le 011, c'est les charges à caractère général, le 012, ce sont les

charges de personnel, le 065, les autres charges de gestion. Voilà, et le 016, les emprunts et dettes assimilés. C'est juste un chiffre, c'est juste une somme qu'il me faut. Il y en a pour dix minutes. Vous, vous appuyez sur un bouton, moi, je vais mettre des heures à retrouver ça. Et ça, ça serait bien qu'on l'ait au moment du budget primitif, ou avant.

Pour la stratégie d'investissement, c'est vrai que vous prévoyez 32,5 millions d'euros d'investissement. C'est un niveau quand même relativement élevé. Alors bon, pour juger de la réalité de ce niveau d'investissement, il manque les restes à réaliser, mais ce sera sans doute indiqué au moment du budget primitif.

Les résultats prévisionnels des années 2026-2027-2028 et 2029 sont fortement négatifs, mais on savait que ça allait déjà l'être : 4,7 pour 2026, 4,9 pour 2027, 4,3 pour 2028 et 3 millions, à peu près, pour 2029. Alors, en 2029, ça veut dire qu'à ce rythme-là, les excédents liés aux résultats de clôture des différentes années seraient quasiment, sont quasiment consommés. Et c'est pour ça, donc on peut légitimement s'interroger sur la faisabilité de tels niveaux d'investissement. Malgré tout, le Département en a par ailleurs bien besoin.

Voilà, j'arrêterai là mes commentaires, mais pour sourire, je vais vous poser une question. Je disais, en lisant le rapport que vous nous avez fourni, on dirait que vous bloquez les investissements dans les collèges à hauteur de 1,7 million. Quand je vois le collège d'Imphy et de Cercy : 1,7 million. Je vois la façade du collège de Lormes : 1,7 million. Je vois la pose de panneaux photovoltaïques dans 7 collèges : 1,7 million. C'est un hasard curieux. Voilà, c'est tout. Ça s'arrêtera là.

M. le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Jean-Luc GAUTHIER. Pas d'autres ? Très bien. Jean-Luc.

M. GAUTHIER :

Monsieur le Président, chers collègues. Quelques mots, parce que je ne voudrais pas que les Nivernaises et les Nivernais qui nous regardent, qui nous écoutent, s'imaginent que d'un coup de baguette magique, vous avez rétabli les équilibres financiers. Vous vous réjouissez de meilleurs résultats, mais quand les résultats sont très mauvais à la base, ils ne peuvent que s'améliorer, au bout d'un moment.

Ce que je voudrais simplement dire, c'est que je connais bien la situation, parce que ça me rappelle une histoire, si vous voulez. En étant sérieux, certes, si on peut vous donner le crédit d'avoir stoppé l'hémorragie, qu'en est-il de la perspective des investissements ? On parlait du tourisme tout à l'heure, on parlait des routes (on y reviendra au moment du budget primitif). Je ne sais pas si les uns et les autres, vous avez regardé l'audit commandé pour les routes, mais si on veut maintenir l'état des routes, maintenir l'état des routes, cher Alain, il faut doubler le budget. Doubler le budget qui y est consacré depuis plusieurs années. Qu'en est-il donc des routes, comme des collèges, et des perspectives pour ces sujets-là, qui sont d'importance ?

M. le Président :

Merci. D'autres demandes d'intervention ? Patrice JOLY peut-être, sûrement ?

M. JOLY :

Merci, Monsieur le Président. Juste quelques mots s'agissant de l'accompagnement de l'État vis-à-vis des collectivités locales. Bien évidemment, les moyens sont réduits, et c'est très dommageable, compte tenu, parce qu'on le sait, de ce que représentent nos collectivités sur nos territoires en termes d'infrastructures et de services de proximité, ce dont nos concitoyens ont besoin au quotidien.

Je voudrais quand même revenir, et pour peut-être interpeller nos collègues de l'opposition, sur le fait que ce budget a été quand même principalement établi, le budget de l'État, en prenant en compte les arbitrages entre les dépenses, mais très peu en envisageant des ajustements, en augmentant le prélèvement sur nos concitoyens qui disposent de moyens de contribuer un peu plus qu'ils ne le font aujourd'hui. On pense bien évidemment aux grands patrimoines, aux très hauts revenus, ou encore aux grands groupes industriels et financiers, qui dégagent des bénéfices importants et qui répartissent une partie importante de leurs profits au bénéfice de leurs actionnaires.

Tout cela nous conduit aujourd'hui d'être dans une situation où il y a une concentration des richesses au détriment, bien évidemment, du plus grand nombre. Et je pense qu'il va falloir très clairement s'engager dans les années qui viennent, et j'espère à l'occasion de la prochaine présidentielle, on aura des propositions en ce sens, pour faire en sorte que l'on ait des politiques fiscales qui soient des politiques fiscales qui simplement mettent en œuvre ce qui figure dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui est partie intégrante de la Constitution, et qui prévoit que chacun participe à hauteur de ses capacités contributives, c'est-à-dire à hauteur de ses revenus et de son capital. Or les études les plus récentes témoignent qu'aujourd'hui, les hauts revenus et les hauts patrimoines contribuent à peu près à moitié par rapport à ce qu'ils devraient contribuer, voire, en définitive, un peu moins. Même en étant simplement dans la moyenne des prélèvements faits selon les revenus et le patrimoine de nos concitoyens, ils devraient contribuer à hauteur de plus du double de ce qui est aujourd'hui leur contribution, et ça, ça n'est pas acceptable. Cela remet en cause la cohésion nationale et cela met en cause, et on le voit de scrutin en scrutin, cela met en cause la République et les valeurs qui devraient nous réunir. Merci.

M. le Président :

Merci, Patrice JOLY. D'autres interventions ? Daniel BARBIER, oui.

M. BARBIER :

Je voudrais simplement insister sur un fait, quand même, c'est qu'on s'est fait duper depuis un certain temps, depuis plusieurs années, par rapport à la suppression d'un certain nombre d'impôts locaux, où on nous avait dit : « Vous aurez une compensation à l'euro près. » Je rappelle que cette histoire de la suppression de la taxe d'habitation, aujourd'hui, c'est un manque à gagner, ne serait-ce que par la

dynamique des bases qui se situent à 18 millions d'euros, je l'ai dit tout à l'heure. Je me répète, mais c'est quand même important. Et vous nous avez laissé croire que la TVA serait une recette dynamique. C'est vrai pour le Département, et c'est vrai aussi pour nos autres collectivités. Or, ce qu'on a pu remarquer, c'est qu'en fait les recettes totales de fraction de TVA sont stagnantes depuis plusieurs années. Il y a une chose qu'on n'arrive pas, effectivement, à maîtriser, c'est l'évolution d'un certain nombre de dépenses qui sont des dépenses contraintes, et de l'autre côté, par contre, des recettes dont on n'a aucune dynamique. Et cela, on le rencontre fortement au niveau du Conseil départemental. J'ai l'impression que vu cette loi de finances qui vient d'être votée, on va la rencontrer particulièrement dans les interco, parce qu'a priori, les grandes perdantes, aujourd'hui, de la loi 2026, c'est quand même les interco. Donc, une fois que j'ai dit ça, je n'ai absolument rien réglé.

Simplement, aussi rappeler quand même, et remettre en débat autour de cette table, que la particularité d'un département rural – et on l'assume complètement, et c'est un choix politique partagé –, c'est d'être sur tous les fronts, bien au-delà de nos compétences dites obligatoires. Quand on consacre, évidemment, 5,5 millions ou 6 millions à aider nos territoires, et ils en ont bien besoin, c'est autant qu'on ne met pas sur des politiques sectorielles, type les routes. Voilà. La volonté est là, mais malheureusement, la multiplication des pains, il y a un moment que c'est passé de mode. Donc, les besoins, certes sont là, le soutien aux territoires, il est indispensable, que ce soit au niveau des interco, au niveau des communes à travers la DCE, etc. Évidemment, la culture, le sport, ça a un coût, ça a un prix, et c'est une nécessité, mais en tous les cas, quand on travaille avec une enveloppe contrainte, à un certain moment, on fait des choix qui sont douloureux, et on ne peut pas satisfaire, effectivement, toutes les demandes aussi légitimes soient-elles.

M. le Président :

Oui, Lionel LÉCHER, bien sûr.

M. LÉCHER :

Simplement, pour aller dans le sens de ce que vient de dire Patrice JOLY, on parle souvent de dépenses. J'en suis assez fier, mais le Sénateur de l'année s'appelle Fabien GAY. Il a fait une étude, au Sénat, qui prouve qu'il y a 211 milliards d'euros utilisés en « cadeaux », on va les appeler comme ça, aux entreprises, sans contrepartie. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de suivi et on ne sait pas où va l'argent.

Vous parliez tout à l'heure de la DGF. La DGF, l'indexation sur la DGF, sur l'inflation, a été supprimée en 2009, c'était le gouvernement SARKOZY, donc cela fait 16 ans que la DGF n'a pas eu d'augmentation liée à l'inflation. Il y a eu depuis 6 ans la suppression de la taxe d'habitation, ce qui fait qu'aujourd'hui, le Département ne perçoit plus de taxe dynamique, on va les appeler comme cela, et ne lève plus l'impôt. C'est un vrai problème, parce qu'aujourd'hui, pour répondre aux besoins de nos habitants, on n'a plus de levier fiscal. Quand on parle de remboursement à l'euro près, c'est un exemple, mais

que je connais un petit peu, à Varennes-Vauzelles, si on percevait exactement la part, le pourcentage qui est perçu, sur la taxe foncière, qui doit revenir aux communes, on aurait 2 millions d'euros de plus. Donc, c'est un sentiment d'injustice et d'inégalité. Et si on n'est pas dans nos territoires, si on n'agit pas, ce que disait Daniel tout à l'heure, sur la culture, sur le sport, sur la santé, puisqu'on aujourd'hui l'État, à mon sens, ne tient pas son rôle, on voit, où ce n'est pas suffisamment mené, la montée des extrémistes, et notamment du Front national, enfin du Rassemblement national. Et c'est un vrai problème, qu'on ne puisse pas répondre aux besoins de nos habitants. On est dans un département rural, et la richesse de notre département, vous l'avez dit tout à l'heure, avec Sophie ADENOT, qui crée aussi, qui engendre des gens qui vont dans l'espace, pour permettre tout cela, il nous faut aussi des moyens.

Vous parlez de la voirie. Je ne vais pas revenir dessus, mais on a 4 200 kilomètres de route pour 200 000 habitants. Départementales. Les Hauts-de-Seine, cela doit être 250 kilomètres de routes. Il faut qu'on rapporte les kilomètres au nombre d'habitants, et on voit les besoins qu'on a. Mais si ! C'est une réalité. Et on n'a pas la compensation de l'État sur ces besoins-là. Donc voilà. Et je ne vais pas systématiquement demander à l'État, on n'est pas dans... mais on va parler tout à l'heure des forces de sécurité, et de la gendarmerie. L'État, c'est sa fonction régalienne. Encore une fois, il n'est pas présent où il devrait être présent sur les actions. Voilà.

M. le Président : Merci, Lionel LÉCHER. Jean-Luc GAUTHIER.

M. GAUTHIER : Oui, Monsieur le Président, chers collègues. On débat, et c'est bien. Je crois que face à tout ce qui nous déplaît, il faudrait qu'on soit en capacité de revoir nos logiciels. Quand j'entends notre collègue Patrice JOLY nous dire : « Les riches ne paient pas assez », nous sommes le pays occidental où les prélèvements sont les plus importants.

M. JOLY (hors micro) : Pas sur les productions.

M. le Président : Ce n'est pas vrai.

M. GAUTHIER : Chers collègues, allons ! On est le pays occidental, dans les pays occidentaux, nous sommes celui où les taux de prélèvement sont les plus importants !

Intervention hors micro de Mme BOUCHARD.

M. GAUTHIER : Mais ça ne me dérange pas, Corinne, ne t'inquiète pas. Il n'y a pas de problème. On se connaît depuis longtemps.

Intervention hors micro de Mme BOUCHARD.

M. GAUTHIER : Est-ce que cela fonctionne ? C'est-à-dire que, la politique qui consiste à mettre toujours plus ne nous permet pas de nous réinterroger sur la bonne utilisation de l'argent public. Et c'est cela, qu'il faut qu'on fasse. On ne peut pas continuer à essayer de remplir un seau percé. Le seau,

quand il est percé, il est percé. On met plus d'argent à l'école, on met plus d'argent partout, et les résultats sont de plus en plus mauvais. Je pense qu'il faut tous qu'on s'interroge sur ce mode de fonctionnement-là. Et puis, prendre l'argent aux riches, c'est Daniel qui le disait tout à l'heure, cela va être un fusil à un coup. Une fois qu'on aura pris l'oseille, il va rester quoi ? Il va rester quoi ? Et les riches, vous croyez qu'ils sont plus bêtes que nous ? A priori, non. S'ils sont riches, c'est qu'ils ont plutôt réussi. Si tant est qu'être riche, cela soit une réussite.

M. le Président :

Non, c'est de l'héritage.

M. GAUTHIER :

C'est de l'héritage ! Pas toujours. C'est tellement facile, de dire que c'est de l'héritage.

M. le Président :

C'est une réalité.

M. GAUTHIER :

Il y a aussi du travail. Il y a aussi une prise de risque, qu'on minore bien souvent.

M. le Président :

Non, ce n'est pas vrai.

M. GAUTHIER :

Qu'on minore bien souvent. Donc, une fois qu'on aura fait cela, il va rester quoi ? Et puis, ces riches, quand ils vont avoir compris que certains veulent les taxer, qu'est-ce qu'ils vont faire ? Dans un pays, dans une économie mondialisée, ouverte. Ils vont partir !

M. le Président :

Non, 0,06 %. Rien !

M. GAUTHIER :

Monsieur le Président, vous n'avez pas la parole. (*Rires.*)

M. le Président :

Je la prends ! Je la prends, cher collègue.

Mme DELAPORTE :

C'est nouveau, ça ! C'est nouveau ! Tu n'es pas encore président !

M. le Président :

Tu n'es pas près de l'être.

M. MALUS :

Dans deux ans.

M. GAUTHIER :

Non, arrête, ça va nous porter la poisse.

Souvent, vous parlez de solidarité. La solidarité, bien entendu qu'elle doit s'exercer envers celles et ceux qui connaissent des moments difficiles, il faut leur tendre la main, etc. Mais la solidarité, cela devrait être aussi celle de travailler plus tous ensemble, pour créer plus de richesses et qu'on soit plus en capacité d'aider celles et ceux qui sont en difficulté. Et c'est cela, qu'il faut que vous revoyiez dans votre logiciel. Pour vous, c'est : « On va prendre aux riches, on va prendre aux riches, on va prendre aux riches. » Mais non, cela ne marche pas comme ça. Ça ne marchera pas comme ça.

Et quant aux votes... Je voulais répondre à notre collègue sur les Hauts-de-Seine. Jamais, nous ne nous sommes comparés aux Hauts-de-Seine. D'ailleurs, pour moi, ce n'est pas un rêve de ressembler au département des Hauts-de-Seine. Mais... Si ! Quand vous dites que nous, nous avons un peu plus de 4 000 kilomètres de routes et que dans les Hauts-de-

Seine il y en a je ne sais pas combien, 200... Nous on se compare au département du Gers, qui a sensiblement le même nombre de kilomètres de routes et à peu près la même population. C'est cela qu'il faut viser. Moi, je ne veux pas me comparer aux Hauts-de-Seine. Ce n'est pas l'objectif. Donc, soyons raisonnables, et je pense que si on n'évolue pas tous un petit peu, on n'y arrivera pas.

M. le Président :

Très bien. Je vous retourne le compliment, parce que c'est une antienne qu'on entend depuis très longtemps et qui a démontré son inefficacité totale. Je rajoute que le budget des routes ne bénéficie pas de subventions ad hoc, ce qui est bien un problème. Il y a aujourd'hui 2 milliards d'euros qui vont sortir du dossier de concessions autoroutières, et on interpellera évidemment le gouvernement, l'État, sur la réaffectation totale de ces moyens, pour tenir le réseau routier, parce que le réseau routier, il explose partout en France, ce n'est évidemment pas propre à la Nièvre, où les financements ne sont pas au rendez-vous.

Je rappelle ensuite que les crédits Wilfrid Séjeau pourra en témoigner, ont été doublés pour les collèges et, là encore, si on n'a pas de moyens complémentaires, comme l'a très bien dit Daniel BARBIER, c'est-à-dire qu'il faut choisir. On ne peut pas dire « je veux le beurre et l'argent du beurre » en permanence. Ce n'est pas très sérieux pour nos électeurs, ou comme de tenir un discours très idéologisé. Je pense que ce n'est pas le sujet ici.

Bien. Est-ce qu'il faut voter le rapport ou on prend acte ? Je ne sais jamais. Comment ?

Mme DELAPORTE :

Il faut voter qu'il y a eu débat.

M. le Président :

Alors, nous votons... Michel, tu voulais encore ajouter quelque chose ?

M. SUET :

Oui, un propos parce que c'est vrai que vous parlez beaucoup de politique nationale. Bref. Le débat d'orientations budgétaires, c'est le Département, c'est pour le Département, c'est donc local. Restons « local ». Il y a des décisions nationales qui s'imposent à nous, elles sont comme cela, qu'elles nous plaisent, qu'elles ne nous plaisent pas. Bref, cela ne sert à rien de s'abriter derrière ces décisions. De toute façon, il faut gérer en conséquence. Donc, il ne sert à rien de s'abriter derrière ces décisions nationales. Alors, c'est vrai, Daniel, la TVA, c'est normalement une recette dynamique, mais le problème, c'est que depuis plusieurs années, il y a une croissance qui stagne presque, en France. Donc, effectivement, on en paie les conséquences. On paie les conséquences d'une mesure qui était la suppression de la taxe d'habitation, etc. Je ne vais pas revenir là-dessus. Mais voilà, il faut s'adapter. On est obligé de s'adapter. C'est comme cela dans les communes, les départements, c'est comme ça dans toutes nos collectivités. Que voulez-vous ?

M. le Président :

Michel, sans vouloir faire le débat « entre quatre z'yeux », comme on dit, là encore, le principe républicain, l'organisation républicaine de notre territoire fait que le principe de solidarité entre collectivités et entre l'État et les collectivités est posé comme un principe fondamental de fonctionnement.

Aujourd'hui, l'expérience du terrain nous a fait produire un certain nombre de propositions pour modifier cette organisation. C'est-à-dire qu'au-delà d'un État aveugle, pour le coup cela ne concerne pas les partisans d'un gouvernement, ce qu'on dit, c'est qu'aujourd'hui, le monde a suffisamment évolué, nos concitoyens aussi, et qu'on soit capables de faire de la dentelle. Aujourd'hui, comparer notre département à un autre, cela n'a absolument aucun sens, parce que les individus, les hommes et les femmes qui le composent ne sont pas les mêmes, l'organisation territoriale n'est pas la même. Quand on est en Saône-et-Loire et qu'on s'appuie sur des métropoles comme Chalon, Le Creusot, ou Mâcon, ce n'est évidemment pas la même chose que quand on s'appuie ou qu'on travaille, qu'on collabore, avec l'agglomération de Nevers. On n'est pas à l'échelle.

Au fond, ce que nous plaçons depuis déjà des années, c'est bien cela. C'est cette logique de différenciation territoriale de prendre en considération la situation d'un territoire pour y adapter les moyens publics. Je peux le dire aussi comme cela : on a probablement financé plus que de raison, et cela date, le tramway à Dijon et à Besançon. Les moyens qui sont allés au titre du contrat de projet, contrat de plan (cela a changé dix fois d'appellation), ce n'est pas acceptable. Et on ne peut pas continuer à l'accepter. Pourquoi on ne peut pas continuer à l'accepter ? Non pas parce qu'on hurlerait : « Donnez-nous de l'argent, donnez-nous de l'argent, donnez-nous de l'argent », mais parce que derrière cela, il y a un travail charpenté, sérieux, de propositions, de ce que pourrait être une politique publique de l'État à l'endroit de la ruralité.

Je vous renvoie au blog qu'on tient, qui s'appelle « L'humeur des territoires », où sont recensées l'ensemble des propositions que nous avons faites, qui ne paraissent pas à proprement parler « délirantes ». Je ne prendrai qu'un exemple récent : le travail qu'on a fait avec Médecins solidaires dans ce département a permis de régler la situation de 1 000 personnes qui étaient privées de médecin traitant. C'est très concret, c'est très clair, parce qu'on a fait de l'ingénierie financière derrière cela. Il suffit simplement (et cela ne coûte rien à l'État) que l'État prenne en considération cette expérimentation réussie. Même chose pour « Territoire zéro chômeur », même chose sur le déploiement de la fibre, et Dieu sait que je l'ai entendu, qu'il fallait laisser l'initiative privée investir et que « vous verrez », on allait raser gratis. N'empêche que, 5 ans après, on constate l'échec, et l'échec durable de cet investissement-là. C'est une réalité. Si ! 80 %. Je tiens les pétitionnaires à disposition. 80 % aujourd'hui des difficultés de raccordement dans le

département sont liées à l'investisseur privé. OK ? 80 % ! D'accord ? Les 20 % qui restent, qui concernent l'opérateur public, ne sont pas des sujets de raccordement au sens propre.

Deuxième élément très précis là-dessus, et très argumenté (on a encore fait le point et la représentante de l'État dans le département partage totalement et elle est insoupçonnable de pencher d'un côté ou de l'autre) : on ne sait pas, et on ne saura pas tordre le bras à SFR pour qu'il réalise les, aujourd'hui, au « doigt mouillé », 3 ou 3,5 millions d'investissements complémentaires qu'il faut pour tenir le réseau. Et je vous mets au défi très amicalement, et franchement, sans politiser (tu sièges à Nièvre numérique, tu vois bien comment cela se passe), on va avoir dans les 5 à 10 ans qui viennent, sur les zones SFR et les zones orange « amies » des difficultés importantes, denses, parce que les réseaux construits ne sont pas des réseaux robustes. Et on parle de millions d'euros. Il y a des choses qu'on sait faire. Je ne dis pas qu'il faut le faire partout, mais là on sait le faire, et on en a fait la démonstration.

Oui, Jean-Luc GAUTHIER.

M. GAUTHIER : Sur cette histoire du déploiement de la fibre, vous avez en partie raison, Monsieur le Président.

M. le Président : Carrément.

M. GAUTHIER : Souvenez-vous de ce que je vous avais dit, qu'il nous fallait quelqu'un, ou des personnes, pour intervenir et corriger les erreurs du réseau ici ou là. Quelqu'un qui soit capable de connaître à la fois le fonctionnement...

M. le Président : Non... !

M. GAUTHIER : Attendez. À la fois le fonctionnement administratif et le fonctionnement technique. Simplement, la question que je vous pose, c'est si l'investisseur privé n'était pas venu, qu'aurions-nous actuellement ? Qu'aurions-nous ?

M. le Président : Nous aurions un réseau à 100 %, 100 % construit, qui nous rapporterait de l'argent. Voilà. On le sait ! Il fallait mettre 10 millions d'euros de plus et c'était réglé.

M. le Président : On les avait ! Bien sûr. On les avait en autofinancement, on les avait avec nos partenaires cofinanceurs. Je vous renvoie aux débats de l'époque.

Mme DELAPORTE : C'était tellement mieux, que ce soit le privé !

M. le Président : Non, hors communauté de communes, ce qu'on a toujours dit. Vous y siégiez, vous le savez, quand même.

M. le Président : Parce qu'il y a eu une pression extrêmement forte, extrêmement idéologique, pour dire... C'est la réalité. C'était dans le journal, on ne peut pas être plus transparent que cela. Véritablement ! Parce qu'on connaissait le président de SFR de l'époque, on croyait qu'on allait raser gratis. Aujourd'hui, on ne rase pas gratis. C'est tout. C'est des faits. Je ne peux pas être plus clair que cela. C'est la réalité.

Mme DELAPORTE : C'était tellement mieux que ce soit le privé qui paie !

M. le Président : C'est toujours la fausse bonne idée. Daniel BARBIER, pour clore peut-être, si vous voulez bien.

M. BARBIER : Simplement, je vois aussi quand même quelques nuages qui s'amoncellent, qui ne sont pas forcément de très bon augure. Quelques exemples pour illustrer mon propos. Territoire éducatif rural, on est quand même le département champion de France. D'accord ? Aujourd'hui, j'ai déjà eu l'occasion de partager avec vous : que nous dit-on sur le renouvellement des TER ? Élargissez au périmètre de l'interco, sans que personne soit au courant, ni les principaux ou principales de collèges, ni forcément les élus. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, on vous reconduit un dispositif à 24 500 euros au lieu de 30 000, et on vous dit, vous passez de 450 élèves à 1 500, et « vogue la galère ». Là encore, cela va nous « pendre au nez » pour ceux qui vont être renouvelés prochainement.

Ce qui m'inquiète aussi beaucoup, quand même, et je pense que vous le partagez, c'est la réforme des fonds structurels qui est en train de se dessiner au niveau européen, avec aujourd'hui, une maquette quand même, qui est en train de se dessiner, qui risque là encore de pénaliser les territoires ruraux, d'après ce qu'on peut lire dans la presse spécialisée. Donc, tout cela aussi, effectivement, cela fait partie des éléments de contexte, mais qui forcément auront des répercussions très directes sur nos territoires. Donc, il faut qu'on soit extrêmement vigilants, quand on parle de financements croisés de recherche de subventions, etc., on sait bien quand même que la voie devient de plus en plus étroite.

M. le Président : Très bien, merci. Si vous en êtes d'accord, on en reste là. On prend acte que le débat a eu lieu, puisque c'est la formule consacrée. Donc, je vous fais voter cet « acte ». Est-ce qu'il y a des oppositions ? Il n'y en a pas. Des votes contre non plus. Je vous remercie.

Le Conseil départemental prend acte à l'unanimité du rapport 1 relatif au débat d'orientations budgétaires 2026.

M. le Président : Joëlle nous présente la politique des ressources humaines.

RAPPORT N° 2 : POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Mme JULIEN :

Oui, merci Président, chers collègues. Donc, un certain nombre de points pour ce rapport Ressources humaines.

Il vous est d'abord proposé de valider l'évolution du complément indemnitaire annuel versé aux agents assurant un remplacement. C'est le versement pour 2025 à compter du 1^{er} avril, d'un forfait de 100 euros bruts pour un remplacement d'au moins 28 jours consécutifs dans le cadre d'un arrêt maladie pour accident de travail, pour maladie professionnelle, congé maternité ou pendant une vacance de poste. Jusqu'au mois de mars 2025, l'enveloppe dédiée était alimentée par un prélèvement de 15 jours maximum sur les salaires des agents en arrêt maladie, or à compter du mois d'avril 2025, il a été décidé de mettre un terme à ce prélèvement, le salaire des agents en arrêt maladie se trouvant amputé à partir du 1^{er} avril de 10 %, dès le premier jour d'arrêt maladie, en application de la loi de finances 2025.

On vous propose également d'adopter les modifications du règlement de la gestion du temps concernant le cycle de travail des agents travaillant sur le canal du Nivernais, avec une annexe 1. C'est sur la demande des agents qu'il y a eu un travail de réorganisation très important qui permet pleinement un encadrement des agents et une amélioration des conditions de travail. Ce rapport a été validé en CST au mois de décembre l'année dernière.

Ensuite, on vous propose de valider le renouvellement d'adhésion du Département au dispositif « Ticket mobilité », proposé par la région Bourgogne-Franche-Comté pour 3 ans, c'est-à-dire de 2026 à 2028, pour un ticket d'une valeur de 40 euros par mois, proratisé en fonction de la présence de l'agent et attribué au regard des conditions fixées par la convention établie par la Région, et notamment une distance domicile-travail d'au moins 30 kilomètres. 50 %, donc, de ce ticket est pris en charge par la Région.

On vous propose également d'adopter les modalités d'attribution de l'allocation pour parents d'enfants handicapés. C'est une délibération qui doit être prise annuellement. Depuis 2024, le montant mensuel est de 183 euros, cela concerne des enfants qui ont jusqu'à 20 ans maximum.

Concernant la Cité des présents, donc un poste spécifique de technicien territorial référent de l'entretien, de la maintenance et de la sécurité vous est proposé. Il encadrerait 2 agents techniques, ainsi que les agents saisonniers et la surveillance des musées.

Concernant la DGA Solidarité, sur le site de Cosne, un renfort a été attribué au service des 2 postes d'éducateurs de prévention et des 3 postes d'éducateur placement. Cette charge de travail étant permanente, il vous est proposé de pérenniser ce renfort par la création d'un 4^e poste d'assistants socio-éducatif, éducateur placement, sur le site. Il n'y a pas d'impact en 2026 d'un point de vue budgétaire, puisque le coût est déjà intégré par le renfort en place.

Concernant la Direction du patrimoine bâti, on a eu la fusion de deux services en un seul, le service des sites extérieurs et le service des bâtiments, suite au départ de la collectivité d'un des deux chefs de service. Et après réflexion, il vous est proposé de transformer un poste de chef de service en un poste d'ingénieur territorial chargé du patrimoine bâti. Il n'y a pas non plus d'impact budgétaire pour 2026.

Et en plus, il vous est proposé de créer un poste d'ingénieur territorial sur des fonctions de chef de projet énergie, pour prendre en charge la politique de maîtrise de l'énergie de la collectivité, proposer des orientations, élaborer des scénarios pour atteindre les objectifs du décret tertiaire, qui impose une réduction progressive de la consommation d'énergie des bâtiments, ceci pour un coût annuel de 61 000 euros, pouvant être financé à terme par des économies réalisées.

On vous propose également de créer un poste à temps complet consacré à l'insertion des jeunes nivernais, poste relevant d'un contrat de projet sur une période de 2 ans (2026 et 2027) pouvant être prolongé en fonction de l'avancement des projets avec une rémunération établie en référence à la grille des rédacteurs territoriaux. Il y aura dans ce cas-là, un cofinancement de la FSE+ à hauteur de 60 % payés à la fin de la période.

On vous propose de valider les évolutions du tableau des emplois présenté en annexe 3, étant précisé que les postes créés pourront être pourvus par la voie contractuelle.

Dans le domaine des suppressions de postes au niveau de la DGA Aménagement et développement des territoires, un agent était mis à disposition de Terana, et il souhaite réintégrer la collectivité au 1^{er} avril 2026. On est un peu sur le même mode d'emploi que certains autres agents qui sont déjà revenus. Au jour d'aujourd'hui, l'intéressé sera statutairement considéré comme temporairement privé d'emploi et maintenu en surnombre pendant une période maximum d'un an. Il ne sera affecté à aucun poste en particulier et percevra dans ce cadre son seul traitement indiciaire. Si à l'issue de cette période d'un an, aucun emploi ne lui est proposé, au sein de nos services il sera pris en charge par le centre de gestion. Mais l'histoire montre que les 4 agents qui sont revenus depuis 2022 dans la collectivité ont tous retrouvé un travail au niveau de la collectivité. Bref, il sera suivi par la Direction des ressources humaines.

Vous avez la modification du tableau des emplois qui va bien, avec les créations et les suppressions. Ces évolutions incluent deux non-remplacements, l'un sur un poste d'adjoint administratif de 1^{re} classe, qui représente une économie de 10 580 euros pour 2026, et l'autre sur un poste d'adjoint technique principal de 1^{re} classe, qui représente une économie pour 2026 de 35 840 euros.

Voilà, Président.

M. le Président :

Parfait. Merci beaucoup, Joëlle. Si on est sur l'approche budgétaire, on retient que nous tenons nos charges de fonctionnement, et plus que ça. Elle rappelle qu'elles auront baissé de 2 %, soit plus de 6 millions d'euros d'une année sur l'autre.

Est-ce qu'il y a des commentaires sur la présentation de ce rapport ? Laurence BARAO.

Mme BARAO :

Vous m'entendez ? Monsieur le Président, chers collègues, il est de coutume que notre groupe ne soutienne pas votre politique de ressources humaines. Nous n'irons pas à l'encontre des traditions. En effet, il est difficile d'évaluer depuis notre fenêtre les besoins réels des services et la conformité entre les besoins et les moyens dédiés.

Quelques remarques concernant le présent rapport. Suite à la réduction de 10 % du salaire des agents en arrêt de travail, la collectivité estime percevoir 100 000 euros de recettes, dont une partie – je cite – de ce montant, serait utilisé pour reconnaître l'investissement d'agents assurant des remplacements de 28 jours consécutifs. Cela se traduit par le versement d'un complément indemnitaire annuel (CIA) d'un montant de 100 euros bruts, forfait annuel invariable. Vous évoquez 28 jours consécutifs, mais en termes d'heures, qu'en est-il ? Les agents concernés effectuent, je suppose, des heures supplémentaires.

Avez-vous un chiffre moyen à nous communiquer afin de nous permettre d'apprécier la reconnaissance témoignée en versant 100 euros bruts annuels ? Je m'explique : 28 jours consécutifs de remplacement, si j'ai une collègue qui remplace un autre collègue pour congé maternité, 28 jours consécutifs, en termes d'heures, cela représente combien d'heures ? Si *in fine*, la reconnaissance, c'est 100 euros bruts annuels, je pense... 28 jours... voilà, de remplacement consécutif. Mais le forfait annuel, il est de 100 euros.

M. le Président :

Termine ton intervention, Laurence. Joëlle...

Mme BARAO :

C'est une explication que je souhaiterais à ce niveau, s'il vous plaît.

D'autre part, nous sommes surpris par la nécessaire réorganisation du temps de travail sur le canal du Nivernais, avec des encadrants qui n'encadraient personne durant certaines périodes estivales et hivernales. Et de fait, des agents sont livrés à eux-mêmes en l'absence de cadres. Alors bien sûr, nous observons votre volonté d'y remédier, toutefois, il est surprenant qu'une telle situation existe aujourd'hui.

Enfin, nous constatons un recrutement supplémentaire à la Cité des présents, ce qui nous amène à renouveler notre demande de présentation du budget prévisionnel de fonctionnement de ce site, dont l'ouverture est proche, et qui n'a, *in fine*, jamais été évalué réellement à notre connaissance, malgré nos remarques régulières sur le sujet.

Notre groupe votera donc contre ce rapport.

Mme JULIEN : J'étais presque contente des propos de M. SUET par rapport à un presque compliment sur la gestion des ressources humaines. Du coup, ça tombe un peu... flop ! Sur les 100 euros bruts, on est bien sûr un remplacement consécutif de 28 jours. On est d'accord. Ce n'est pas forcément un agent qui remplace, cela peut être plusieurs agents, et dans ce cas, la prime est éclatée. Il n'y a pas d'heures supplémentaires calculées quand il y a un remplacement.

Mme BARAO : D'accord. Ça, j'ai bien compris.

Mme JULIEN : C'est à peu près tout ce que je voulais dire sur le sujet. Par rapport au canal, c'est bien une demande à l'origine des agents du canal, qui ont demandé une réorganisation dans leur façon de travailler. À partir de là, une grosse réflexion a été mise en place (vous avez l'annexe qui donne le détail), et cela a été validé en Comité social territorial (CST) de fin d'année. Donc, il n'y a pas de particularité. Cela a été vraiment étudié de façon très intense et cela convient aux agents et à l'encadrement. C'est ce qui est important, au final.

M. le Président : Merci, Joëlle. Alain HERTELOUP.

M. HERTELOUP : Oui. Ça marche... ? En ce qui concerne la gestion du personnel sur le canal, il est important aussi de bien vérifier la véracité des sources auxquelles tu peux te référer.

M. le Président : Bon, je suis allé un peu vite. Laurence rebondit.

Mme BARAO : Ma source, c'est uniquement le rapport et les annexes. Alors là, pour le coup, parce que je ne suis pas une experte en la matière, et donc, j'ai regardé les tableaux qui nous ont été fournis. Ce que je trouve « fort de café » (excusez-moi pour l'expression), c'est que ce soient quand même les agents qui demandent à avoir leur cadre, qui demandent à revoir la gestion de leur travail, d'après ce que me dit...

Mme JULIEN : Il y a eu un gros travail !

M. le Président : S'il vous plaît. Joëlle, ton micro !

Mme BARAO : C'est juste une remarque.

M. le Président : Très bien.

Mme BARAO : Je reviens sur ces 100 euros, disons 80 euros nets. Cela veut dire que 2 agents remplacent 1 personne absente, et chaque agent touchera 80 euros nets. Ben si !

M. le Président : Non, Joëlle ! Laisse finir.

Mme BARAO : C'est un forfait, puisqu'on ne regarde pas... Si ces 2 agents font 28 jours consécutifs, il y a quelque chose que je ne comprends pas.

M. le Président : Ça, on a compris. OK, merci.

Mme BARAO : Je peux... ?

M. le Président :

Vas-y, termine. Pardon.

Mme BARAO :

Je remplace une secrétaire 28 jours consécutifs. Moi, j'ai un poste. Donc, déjà, je vais faire des heures supplémentaires, ou alors c'est que je n'ai rien à faire. Et là, c'est un autre souci. Je vais faire des heures supplémentaires. Comme je ne vais pas faire 70 heures par semaine, j'ai une autre collègue qui va prendre une autre partie du travail. D'accord ? Donc, les 2 collègues vont avoir 80 euros supplémentaires dans le cadre du CIA annuel, et peut-être qu'il y en aura plus, parce qu'il faudra certainement plus de 3 collègues pour remplacer une personne qui est à 35 heures. Ou alors, il y a un souci dans les missions. Voilà, mais c'était juste, je voulais juste un éclaircissement. Simplement. Merci.

M. le Président :

Alors, je veux bien que la participation en commission soit réduite à sa portion congrue, mais on n'est pas sur des débats d'assemblée. C'est des discussions qu'il faut mener en commission, c'est à cela que ça sert. On est vraiment sur l'épaisseur du trait, et vraiment, on aurait pu s'éviter de perdre quelques minutes sur ces sujets-là s'ils avaient été traités. Je vous invite vraiment à revoir votre position sur le travail en commission, parce qu'on n'est pas au niveau d'une assemblée.

Joëlle JULIEN, pour clore ce débat. Il n'y en a pas besoin ? On en reste là ? Parfait !

Jean-Luc GAUTHIER.

M. GAUTHIER :

Oui, Monsieur le Président. Vous êtes le Président du Conseil départemental, et libre à vous d'organiser les prises de parole, les prises de position et la façon de travailler. Je crois que nous sommes d'anciens élus, je n'ai jamais entendu un Président regretter que nous puissions échanger ensemble, même si cela devait être du travail qui aurait pu être vu en commission. Je n'ai jamais entendu cela. Très bien, mais je n'en fais pas un cas.

Sur la prise de parole de notre collègue Alain HERTELOUP, quand j'ai lu le rapport, je me suis fait exactement la même réflexion que notre collègue Laurence BARAO. Oui, vous voulez dire qu'on a le même logiciel et que nous n'avons pas le même... Mais quand on lit le rapport, on comprend tout à fait qu'il y avait un dysfonctionnement, et que les cadres n'étaient pas là quand les agents travaillaient. Alors, qu'on revienne à une situation normale, c'est une bonne chose, et bravo si cela se fait. Et merci aux agents d'avoir œuvré dans ce sens-là. Bien entendu, mais on peut quand même regretter qu'on ait vécu une situation comme celle-ci.

M. le Président :

Juste un instant. Joëlle JULIEN.

Mme JULIEN :

Oui, c'est dommage qu'on n'en ait pas parlé en commission. Voilà. On aurait pu aussi expliquer les choses, pour que ce soit plus clair pour tout le monde. Pour nous, cela semble évident, mais pas pour tout le monde.

M. le Président : Je valide ce message, et par ailleurs, sur le fait qu'au maximum, on essaie de coproduire l'organisation avec les équipes du Département, c'est effectivement une règle qu'on a posée dès qu'on est arrivés. On ne travaille plus de manière verticale, mais le plus horizontalement possible. Cela vaut pour les équipes du canal comme pour celles de la protection de l'enfance, comme pour celles des routes, comme pour celles de la solidarité, et c'est à mettre au crédit de Joëlle JULIEN, qui fait encore une fois un travail remarquable avec nos équipes.

Je mets aux voix le rapport. Sans surprise, il y a des abstentions ? Oui ? Vous êtes pénibles avec ça ! *(Rires.)* Je veux bien le faire, mais il n'est pas là en plus ! Que voulez-vous que je vous dise ? On attend Michel pour donner l'avis de la commission, qui n'en a pas, comme à chaque fois ? Si on peut aller le récupérer, sans vous commander ? Oui, je sais bien...

Mme DELAPORTE : Il y avait combien de personnes en commission ? C'est ça, la question.

Mme DELAPORTE : 3 sur 3. 3 pour 3 ne se prononcent pas.

M. le Président : Non, parce qu'il n'y a pas eu de vote.

(Rires.)

M. le Président : Mais il n'y a pas eu de vote, Daniel !

M. BARBIER : 3 avis favorables et 3 ne participent pas.

M. le Président : Voilà, comme d'habitude !

Alors, je mets aux voix. On perd beaucoup de temps. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Les agents apprécieront.

Le rapport 2 relatif à la politique ressources humaines est adopté.

M. le Président : Et on passe cette fois au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Joëlle.

RAPPORT N° 3 : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Mme JULIEN : Oui, merci Président, chers collègues. Donc, on est sur le rapport 3. On rappelle que le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est une obligation pour une collectivité de plus de 20 000 habitants. Il doit être présenté annuellement lors du débat d'orientations budgétaires.

Trois documents alimentent le présent rapport : le Plan égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui se retrouve en annexe 1, le Baromètre de l'égalité professionnelle, issu du rapport

social unique, qui se trouve en annexes 2 et 3, et l'Index égalité femmes-hommes dans la collectivité, qui se trouve en annexes 4 et 5.

Quatre axes sont suivis dans le plan et font l'objet d'actions : les rémunérations concrètes, la promotion et l'égal accès à l'emploi, l'articulation entre vie privée et vie professionnelle et la lutte contre les discriminations et violences, ou encore le sexisme, le harcèlement moral ou sexuel.

Si on prend les rémunérations, l'analyse conforte une situation connue et observée dans les collectivités, à savoir que la situation en cours est le résultat d'un héritage sociétal qui se fait encore sentir aujourd'hui et sur lequel la collectivité n'a que peu de prise. Les indicateurs chiffrés relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes sont dans le Baromètre de l'égalité professionnelle à partir du Rapport social unique. Certains de ces indicateurs sont contestables pour les comparaisons auxquelles il est procédé. Par exemple, calculer des moyennes de moyennes, ou bien des écarts à partir de données portant sur des populations différentes n'a pas forcément de sens, voire produit un résultat jetant un discrédit sur les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes. Page 22, vous avez les rémunérations moyennes des agents sur emplois permanents par catégorie et filière.

Une action pour réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes est en cours dans le cadre du Pacte de progrès social. Il s'agit de faire évoluer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, plus communément appelé le RIFSEEP, qui permettra de réduire les écarts de rémunération entre les filières, puisqu'il est basé principalement sur les fonctions exercées. L'idée, c'est de rapprocher les filières techniques des autres filières, tout en tenant compte des capacités financières de la collectivité.

Sur le point 2, qui est garantir l'égalité, l'accès des femmes et des hommes aux corps cadres d'emplois, grades et emplois dans la fonction publique, les actions menées, comme la suppression de toute référence au sexe dans les fiches de postes, la création d'un guide de bonnes pratiques en matière de recrutement, l'observatoire de la gestion des avancements et promotions, n'est que le résultat de l'application des règles et quotas. La Direction des ressources humaines n'a que peu d'influence au stade des avancements et promotions, puisqu'ils sont la résultante de recrutements antérieurs, des inscriptions des agents à des préparations aux concours. Pour 2024, sur 12 nominations en promotion interne, 7 concernaient des femmes, ce qui représente 58 % des postulants, contre 75 en 2023. La collectivité n'a que peu d'influence sur la fluctuation des chiffres annuels. À noter qu'il n'y a aucune nomination de lauréat d'examen professionnel ou suite à concours en 2024.

Dans le cadre de la lutte contre les préjugés en matière d'emploi, emplois réservés aux femmes ou aux hommes, la Direction de la communication et de l'innovation citoyenne œuvre à l'année par le biais du magazine *Nièvre Mag*, ou tout moyen mis à sa disposition pour effacer ces préjugés, qui sont vraiment très tenaces. La promotion des métiers de la collectivité auprès des jeunes nivernais par la DRH est menée et se développe de plusieurs manières. Par exemple, il y a quelques semaines, nous avons accueilli au SAMS (Site d'action médico-sociale) de Chaméane, une trentaine d'étudiants de 2 lycées lors d'une porte ouverte pour leur montrer nos métiers, c'était très intéressant.

Sur le point 3, favoriser l'articulation vie privée/vie professionnelle, un certain nombre d'actions ont aussi été menées. On est sur le passage aux 1 600 heures il y a quelques années, qui a permis de réduire les plages horaires obligatoires. Les agents en temps partiel permettent une organisation personnelle un peu plus équilibrée, par contre il n'y a que 2 % des agents hommes qui en sont bénéficiaires, pour 12 % des femmes. Les femmes représentent 92 % de l'ensemble des agents à temps partiel de la collectivité. On développe aussi le télétravail : 50 % sont des femmes, alors que 12 % sont des hommes. Certes, on note que l'une des raisons semble qu'il soit étroitement lié aux métiers exercés, mais une autre réside dans l'inégale répartition des tâches ménagères au domicile.

Le point 4, prévenir les discriminations, le harcèlement, on note en 2024 31 signalements (on le retrouve dans la page 27 du document) et les suites données aux situations signalées. Ce sont des situations qui viennent soit de l'extérieur par les usagers, soit par un collègue agent (on peut le retrouver aussi). Par ailleurs, un travail de communication, d'information et d'organisation d'événements ponctuels à destination des agents, comme par exemple dans le cadre de la Journée pour les droits des femmes, est régulier. D'autres actions ou projets sont en cours, pour profiter de cette journée pour passer des messages et mettre en place de nouvelles actions de sensibilisation. En résumé, le baromètre montre un résultat de 33 sur 100.

Si on dit un mot sur les effectifs (on en a déjà parlé en début d'après-midi), la répartition entre les hommes et les femmes dans l'effectif du Conseil départemental (vous le retrouvez page 31), le taux de féminisation s'élève pour 2024 à 59 % et reste identique à 2023, il était de 58 % en 2022. Le taux de féminisation par catégorie reste stable depuis les 3 dernières années. Les catégories A représentent 82 %, les B, 67 % et les catégories C, 43 %. Les femmes sont plus positionnées sur des emplois d'encadrement que les hommes. Le taux de féminisation des 3 principales filières : administrative, c'est 85 % qui sont occupées par des femmes, sur le social, c'est 91 % et sur le technique, ce n'est que 27 %, mais c'est quand même 27 %. C'est le reflet des autres collectivités territoriales : notre Département compte

une majorité de femmes, notamment dans les filières sociales, médico-sociales et administration.

Je ne vais pas forcément détailler le document qui reprend en comparaison les années 2022, 2023 et 2024 s'agissant du baromètre. Ce sont des éléments concrets qui permettent d'établir des plans d'actions chaque année, puis de procéder à nouveau à une évaluation. C'est tout le travail de la Direction des ressources humaines basé sur des préconisations. Page 40, vous retrouvez le tableau des index égalité professionnelle des structures territoriales de la fonction publique, où 83 Départements sont publiés. La Nièvre obtient un total de 69 points, soit inférieur aux 75 points requis, 5 départements ont un résultat inférieur à celui de la Nièvre, notre collectivité est 75^e à égalité avec l'Aude, le Doubs et les Deux-Sèvres. Quatre indicateurs sont mesurés, page 44. On peut dire que le nombre de points attribués à chaque indicateur par l'index n'est pas identique selon les Départements. Certains sont notés sur 70, alors que d'autres sont notés sur 50. Bref, je vous invite à regarder les commentaires par indicateur, page 47, entre constats et contestations.

En conclusion, le total des points recueillis étant inférieur à 75, les objectifs de progression doivent être transmis à la préfète et publiés sur le site internet. La Direction des ressources humaines a assorti la transmission des résultats d'éléments de contexte qui tendent à prouver non seulement que la collectivité fait ce qu'elle doit pour répondre aux objectifs de l'index, mais qu'elle ne dispose que de très rares moyens d'action légaux pour aboutir à son redressement.

Et ma conclusion, c'est que notre engagement est clair et volontariste, et un travail du quotidien. On sait que le chemin est encore long pour arriver à cette égalité. Elle se construit chaque jour dans nos décisions, nos choix et nos priorités politiques, elle s'inscrit pleinement dans le cadre du Pacte de progrès social qui a été mis en place en 2022 pour accompagner nos agents et pour améliorer la qualité de vie au travail. Il y a une vraie dynamique départementale tant pour les agents de notre collectivité que pour les Nivernais et les Nivernaises à promouvoir un modèle de société plus juste et plus équilibré. Communiquer, informer, s'engager, sensibiliser, mais aussi changer les regards et les mentalités, identifier les freins, dénoncer : toutes ces actions contribuent à l'amélioration continue des conditions de travail des agents, mais aussi à l'épanouissement des Nivernaises et des Nivernais. Preuve en est, le Président en a parlé au début de ses propos, le débat public du 3 février intitulé « Être femme dans la Nièvre », qui a été un vrai succès et qui permet de donner la parole aux femmes.

Voilà, Président.

M. le Président :

Merci pour cette remarquable présentation, très claire, très synthétique sur un sujet qui est compliqué, on l'a vu, évidemment.

Est-ce que cela appelle des commentaires de votre part ? Je n'en vois pas. Là encore, je me retourne vers l'administration : on doit prendre acte ? On doit voter ? C'est un vote. Nous votons.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

Le rapport 3 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est adopté à l'unanimité.

M. le Président :

Je vous indique que Laurence BARAO donne pouvoir à Jérôme MALUS, Corinne BOUCHARD à Jean-Luc GAUTHIER, Marie-France DE RIBEROLLES à David VERRON et Wilfrid SÉJEAU va donner pouvoir à Martine GAUDIN. C'est pour cela qu'il nous présente tout de suite le rapport sur les subventions aux projets pédagogiques, n'en déplaise à Alain HERTELOUP.

RAPPORT N° 7 :

SUBVENTIONS PROJETS PÉDAGOGIQUES 2026

M. SÉJEAU :

Désolé, Alain. Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Ce rapport, effectivement, porte sur l'attribution de subventions pour les projets pédagogiques 2026. Vous avez l'habitude de ce rapport. Donc, pour une enveloppe de 25 000 euros. L'appel à projets a été lancé auprès des collègues, qui avaient jusqu'au 19 décembre 2025 pour nous faire part de leurs projets pédagogiques. Comme l'an passé, nous avons demandé aux collègues, s'ils avaient plusieurs projets de les arbitrer, de les hiérarchiser en fonction de l'importance qu'ils leur attribuaient.

Nous avons reçu des demandes de 26 collègues, c'est-à-dire que 4 collègues ne nous ont pas communiqué de projet, avec 39 projets déposés. Vous avez la liste des projets qui ont été retenus. Bien sûr, nous avons veillé à l'équilibre entre les collègues et à ce que chaque collègue ait au moins un projet retenu, pour une enveloppe qui est finalement consommée à hauteur de 24 996 euros. Vous avez la liste des différents projets dans le rapport.

M. le Président :

Merci beaucoup, Wilfrid. Est-ce que cela appelle des commentaires ? Des abstentions et des votes contre ? Je vous remercie.

Le rapport 7 relatif aux subventions aux projets pédagogiques 2026 est adopté à l'unanimité.

M. le Président :

On salue Wilfrid SÉJEAU et on passe immédiatement le crachoir à Alain HERTELOUP. Ah non, encore une fois, il n'est pas. C'est moi... ? Je n'ai rien touché... Ah lala !

Mme DELAPORTE :

Chope celui de... ? En stéréo.

RAPPORT N° 5 :

CONVENTIONS ENTRE LES DÉPARTEMENTS DE LA NIÈVRE ET DE L'ALLIER RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ, LA GESTION, L'ENTRETIEN ET LA RECONSTRUCTION DES PONTS MITOYENS SUPPORTANT LES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET LA RÉPARATION DU PONT DU VEURDRE

M. HERTELOUP :

Bien, alors, un rapport qui vise à approuver le conventionnement entre le Département de la Nièvre et notre voisin de l'Allier, et qui est relatif à la propriété, la gestion, l'entretien et la reconstruction des ponts et des routes départementales de la Nièvre et de l'Allier, puisque nous en avons au moins deux en commun.

Donc, à l'origine, la convention tripartite était de 1973, autant vous dire qu'elle est devenue bien obsolète, surtout au regard de l'évolution négative des ouvrages d'art.

Cette convention cadre, telle que proposée, a donc pour objet l'actualisation de la première et la définition des rôles respectifs des Départements de l'Allier et de la Nièvre pour ce qui concerne la gestion, l'entretien et la maintenance des gros travaux de restauration ou de reconstruction des ponts, de leurs réseaux routiers départementaux leur appartenant, et qui permet le franchissement de l'Allier à la limite administrative des deux départements.

Les ponts énumérés ci-dessous (vous avez un tableau descriptif) appartiennent jusqu'à la moitié de leur longueur respectivement au département de l'Allier et au département de la Nièvre, puisque la voirie portée, c'est-à-dire la bande de roulement, appartient à chaque département jusqu'à moitié de la longueur desdits ponts.

Donc, nous parlerons concrètement du pont du Veurdre, à Livry, et du pont de la limite, à Saint-Ennemond, Lucenay-lès-Aix, pour la Nièvre. Les deux ouvrages sont gérés dans leur ensemble par les services du Département de l'Allier, désigné comme Département gestionnaire. L'exploitation, de même façon, la surveillance et l'entretien premier niveau, qui vont être réalisés en régie, sont réalisés également par le Département de l'Allier. La réparation sont répartis pour moitié à chaque Département. La convention de financement de l'opération de restauration du Veurdre est donc ainsi confiée.

Des défauts structurels graves affectent le pont du Veurdre, qu'il convient de résorber. Le portage global de l'opération est assuré par le Département de l'Allier, qui est le gestionnaire, et compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser et du coût inhérent, c'est-à-dire 5,3 millions d'euros pour une restauration totale, l'étude de 3 scénarios de réparation (minimum structurel, médian, réfection totale, etc.), sera réalisée au niveau avant-projet. Donc, encore une étude, diraient certains, mais cela paraît tout à fait utile au regard des montants engagés.

À l'issue d'une décision contradictoire, il y aura le scénario retenu, qui sera étudié et chiffré au niveau du projet. Ce montant prévisionnel défini sera contractualisé par un avenant à la convention. Le coût de la participation financière du département de la Nièvre : 50 % du montant en fonction du scénario retenu, avec un maximum de 2 650 000 euros.

Le calendrier prévisionnel, ça démarre, donc en 2026 avec une étude probablement pour une durée de 12 mois. Consultation des entreprises, début 2027 et démarrage des travaux, été 2027. Durée prévisionnelle des travaux : 15 à 18 mois.

Donc, il vous est proposé d'approuver ladite convention cadre entre les Départements de la Nièvre et de l'Allier, d'approuver la convention spécifique de financement entre les deux Départements et d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions et tous les documents afférents à leur exécution.

M. le Président : Merci beaucoup, Alain. Très clair et précis. Est-ce que cela suscite des commentaires ?

Mme GAUDIN : Avis favorable de la commission. Une personne n'a pas pris part au vote.

M. le Président : Dans les mêmes modalités que précédemment. Merci.
Est-ce qu'il y a des abstentions, des votes contre ? Dossier technique. Il n'y en a pas. Ce n'est pas le premier et ce n'est pas le dernier de nos ponts.

Le rapport 5 relatif aux conventions entre les Départements de la Nièvre et de l'Allier relatives à la propriété, la gestion, l'entretien et la reconstruction des ponts mitoyens supportant les routes départementales et la réparation du pont du Veudre est adopté à l'unanimité.

M. le Président : Je vous présente brièvement le bilan des bourses, puisque c'est un rapport annuel.

RAPPORT N° 6 : BILAN DES BOURSES EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ POUR L'ANNÉE 2025

M. le Président : Je vous rappelle : depuis 2016, 91 étudiants, toutes professions médicales confondues, ont bénéficié du soutien du Département à hauteur de 500 euros par mois. Aujourd'hui 9 professions de santé sont accompagnées : médecine, ergo, kiné, psychomotricité, chirurgie dentaire, sage-femme, pharmacie, orthophonie et soins infirmiers. Sur l'année 2025, 9 nouvelles bourses ont été attribuées, dont 3 en médecine, 4 en chirurgie dentaire, 2 en soins infirmiers. En parallèle, on en a renouvelé 42.

Cela veut dire que depuis 2016, sur l'entrée médecins généralistes, 26 médecins se sont installés dans le département avec

l'accompagnement du Conseil départemental. Les ergothérapeutes, c'est la même logique, mais ils sont arrivés plus tard dans notre dispositif d'accompagnement boursier. Quatre d'entre eux se sont installés depuis 2020, dont 3 au cours de l'année 2023.

Vous avez en annexe l'ensemble des tableaux qui reprennent l'attribution de ces bourses. Je vous précise que nous continuons de mener le combat auprès de l'État et du Conseil régional pour obtenir des moyens de financer plus de bourses, puisque pour la première année, on a été obligés de ne pas servir tous ceux qui nous en avaient fait la demande. Sur la viabilité de ces bourses, à quelques exceptions près, mais qui se comptent sur les doigts de nos mains, l'ensemble de ceux qui ont été boursiers se sont installés sur le territoire. Je crois que 3 d'entre eux et encore 1 récemment ont dû rembourser la bourse, parce que ne souhaitant plus s'installer sur la Nièvre. Donc, c'est un outil qui fonctionne.

Est-ce que cela suscite des commentaires avant que je demande l'avis de la commission solidarité de Maryse AUGENDRE ? C'est bon ?

Mme AUGENDRE : Avis favorable à l'unanimité : 7 avis favorables.

M. le Président : Très bien, ça progresse !

Mme AUGENDRE : C'était la même chose pour le budget, mais je n'ai pas eu le temps de le dire.

M. e Président : Très bien. Excellent !

Pas de commentaires ? Pas d'abstentions, pas de votes contre ? Je vous remercie. C'est bien, ce petit coup d'accélération.

Le rapport 6 relatif au bilan des bourses en faveur des étudiants en santé pour l'année 2025 est adopté à l'unanimité.

M. le Président : Et on retravaille avec Thierry GUYOT sur Terana. Il vous présente ce second avenant, puisqu'on a déjà passé le premier.

RAPPORT N° 8 : AVENANT N°2 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT TERANA

M. GUYOT : Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs. En effet, c'est un rapport qui ne devrait pas créer des crispations.

En 2021, le CD 58 intègre le groupement d'intérêt public Terana, et de fait il rejoint les 6 premiers Départements et la société coopérative IDDRE. En 2024, 3 Départements sont entrants dans le GIP, l'Indre, la Creuse et la Drôme. Ces arrivées ont totalement désorganisé le GIP tant financièrement qu'en termes de ressources humaines. Une stratégie a été mise en place suite aux mauvais résultats comptables du GIP, ce qui

nous a conduits à prendre la décision de remercier le directeur général et le responsable financier.

Malgré ces licenciements, les associés d'IDDRE, la société privée proche des 2 responsables de la mauvaise gestion du GIP, décident donc de se retirer. C'est la raison de ce présent rapport, la validation du retrait d'IDDRE et l'acceptation de l'intégration de la société anonyme à responsabilité limitée SEGILAB. En effet, réglementairement, un GIP se doit d'être composé d'au moins une structure privée.

J'aimerais saluer déjà la meilleure forme de Terana, et c'est lié au travail des directions des Départements. Pour chez nous, dans la Nièvre, c'est Stéphanie ROBINET et François KARINTHI qui se sont attelés au boulot, et je les remercie pour ce travail qui conduit à des résultats bien meilleurs.

Il est important aussi de conserver ces laboratoires, parce qu'en effet, leurs services sont indispensables à différents acteurs, et notamment aux éleveurs nivernais. Je rappelle que la contribution du Département à Terana, c'est 531 000 euros pour 2026. On le retrouvera d'ailleurs dans le budget. C'est la suite totale logique au soutien apporté aux exploitations nivernaises.

Et donc, dans ce rapport, il nous est demandé d'approuver l'avenant n°2 de la convention du groupement d'intérêt public Terana, portant le retrait de la société IDDRE et l'adhésion de la société SEGILAB, et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents en ce sens.

Voilà, Monsieur le Président.

M. le Président : Merci, Thierry. Est-ce que cela appelle des commentaires ? Non. L'avis de la commission, Martine ?

Mme GAUDIN : Avis favorable de la commission attractivité.

M. le Président : Merci. S'il n'y a pas d'abstentions et pas de vote contre, le rapport est adopté.

Le rapport 8 relatif à l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupe d'intérêt public Terana est adopté à l'unanimité.

M. le Président : On change de sujet totalement, puisque Jean-Paul nous fait le compte rendu des délégations sur les aides aux particuliers, dans la catégorie logements.

RAPPORT N° 9 : COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PRÉSIDENT POUR LES AIDES AUX PARTICULIERS POUR LA RÉNOVATION DE LEUR LOGEMENT, DANS LE CADRE DU FONDS NIVERNAIS

D'AIDE À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (FNAME) ET DES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) POUR L'ANNÉE 2025

M. FALLET :

Merci, Président, chers collègues. Effectivement, c'est le compte rendu d'exercice de la délégation du Conseil départemental au Président pour les aides aux particuliers, notamment pour la rénovation de leur logement. C'est un dossier traditionnel qui revient régulièrement. N'empêche que l'année 2025 a été une année charnière entre la fin du programme d'intérêt général et l'arrivée du Pacte territorial France Rénov, qui a permis d'associer l'ensemble des intercommunalités, les 11 intercommunalités, avec le Conseil départemental et l'État.

Par contre, cela a eu des incidences sur la réalisation des dossiers, puisqu'au premier semestre, l'ANAH a stocké pas mal de dossiers, et cela s'est étalé sur le deuxième semestre, ce qui nous amène à moins de dossiers par rapport aux années précédentes.

Je rappelle que le Fonds nivernais d'aide à la maîtrise d'énergie (FNAME) est un dispositif départemental qui lutte contre la précarité énergétique. Il est financé à parité par le Conseil départemental et le SIEEEN, et il y a la participation, là seulement de 10 intercommunalités. Cher Jean-Luc, comme au foot, j'espère qu'on pourra jouer à 11 bientôt.

Pour l'année 2025, 17 ménages ont pu bénéficier du FNAME, et vous avez la liste qui est annexée au dossier. Concernant les opérations programmées et améliorations de l'habitat, 12 dossiers ont été traités, 4 en ce qui concerne Nevers Agglo et particulièrement sur la commune de Nevers, et concernant La Charité, 8 dossiers ont été traités sur l'année. Comme je le disais, l'annexe 1 livre nominativement l'ensemble de ces dossiers instruits sur 2025.

Il nous est demandé, comme à chaque fois, de valider que Monsieur le Président du Conseil départemental a rendu compte de l'exercice 2025 de sa Délégation concernant le versement des subventions octroyées sur ces deux dispositifs.

M. le Président :

Très bien. Merci, Jean-Paul.

Je fais part des pouvoirs : Thierry GUYOT à Blandine DELAPORTE.

Je demande la position de la commission attractivité. Martine.

Mme GAUDIN :

Avis favorable de la commission attractivité.

M. le Président :

OK. Est-ce que cela suscite des commentaires ? Personne.

Pas d'abstentions, pas de vote contre ? Je vous remercie.

Le rapport 9 relatif au compte rendu d'exercice de la délégation du Conseil départemental au Président pour les aides aux particuliers pour la rénovation de leur logement, dans le cadre du

Fonds nivernais d'aide à la maîtrise de l'énergie (FNAME) et des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) pour l'année 2025 est adopté à l'unanimité.

M. le Président : Blandine va nous faire deux rapports dans la foulée, notamment sur la situation du département de la Nièvre en matière de développement durable, et sur le budget participatif.

RAPPORT N° 10 : RAPPORT SUR LA SITUATION DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN 2025

Mme DELAPORTE : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, vous avez eu le rapport, donc je ne vais pas vous le détailler. Je vais faire juste quelques petits focus particuliers sur les efforts qui ont été faits au sein de la collectivité.

La première cause d'émissions de gaz à effet de serre de notre collectivité, ce sont les déplacements professionnels et les trajets domicile-travail. Cela constitue la principale cause d'émission de gaz à effet de serre. Néanmoins, nous avons mis en place des solutions alternatives à l'utilisation systématique des véhicules thermiques, et donc cette augmentation du recours du télétravail, également, a permis « d'économiser » en 2024 quelque 22 000 jours de déplacements et donc un peu moins de 800 000 kilomètres économisés. Donc, cela permet aussi de réduire notre émission de gaz à effet de serre.

Et puis, le parc automobile se modifie, et il y a eu l'acquisition récente de 24 véhicules électriques complétés par des mesures d'accompagnement, avec l'installation par exemple de bornes de recharge sur différents sites.

Autre focus sur la préservation des ressources et des milieux et les risques naturels en lien avec le réchauffement climatique – on s'en rend compte de plus en plus, et en ce moment la situation est assez claire. Néanmoins, c'est sur le risque incendie qu'on a voulu aussi travailler.

Aux côtés du Parc naturel régional du Morvan, du SDIS, nous avons commandé une étude visant à caractériser et cartographier 1 200 kilomètres de pistes pour permettre aux services de secours et d'incendie de repérer le plus facilement possible en cas de nécessité et d'intervention dans les forêts, notamment Bertranges et les forêts du Morvan, pour permettre aux services de secours d'intervenir, d'avoir une cartographie des points d'eau, des aires de croisement, des retournements et les points véritablement difficiles d'accès, qu'on appelle les points noirs. Donc, c'est aussi quelque chose qui peut

permettre de préserver une partie du milieu en cas de besoin. Vous vous souvenez des incendies gigantesques qui ont frappé la Gironde en 2022.

Et puis, le développement durable, ce n'est pas que l'écologie ou l'économie, c'est aussi la solidarité. Nous sommes très actifs en matière d'insertion sociale des publics, et notamment des personnes en situation de handicap, dont le taux d'emploi est bien supérieur au taux légal, qui est de 6 %. Nous sommes à 9,44 %. Évidemment, c'est toujours améliorable, mais on est largement au-dessus du taux légal.

Donc, voilà. Je ne vais pas épiloguer sur ce rapport. Il vous est demandé de valider le fait que nous avons présenté ce rapport. Vous l'avez évidemment lu avec attention.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci beaucoup, Blandine.

Je dois demander l'avis de l'ensemble des présidents de commission. Michel SUET ?

M. SUET : 3 abstentions et 3 favorables.

M. le Président : Et Maryse AUGENDRE ?

Mme AUGENDRE : Alors, 7 avis favorables à l'unanimité.

M. le Président : Quelle commission ! Martine GAUDIN ?

Mme GAUDIN : Avis favorable de la commission attractivité.

M. le Président : OK. Et Wilfrid, je ne sais pas qui le supplée ? Qui est dans la commission de Wilfrid ?

Mme GAUDIN : C'est moi qui présidais la commission émancipation. Avis favorable de la commission.

M. le Président : Parfait. Merci beaucoup, Martine.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

Des abstentions et des votes contre ? Non plus.

Le rapport 10 relatif au rapport sur la situation du département de la Nièvre en matière de développement durable en 2025 est adopté à l'unanimité.

M. le Président : On poursuit donc avec le budget participatif, chère Blandine.

RAPPORT N° 11 : BUDGET PARTICIPATIF NIVERNAIS 2025 BILAN ET ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Mme DELAPORTE : Là encore, ce sera très rapide. Juste vous rappeler que pour l'année 2025, l'enveloppe s'élevait à 280 000 euros, qu'il y avait une enveloppe

de 150 000 euros pour les projets qu'on appelle « Acteur de territoire », une enveloppe de 30 000 euros dédiée uniquement aux projets collèges et une enveloppe de 100 000 euros dédiée uniquement aux projets jeunesse. Le Département subventionne à 100 % les projets jeunesse et collège dans une limite de 10 000 euros TTC et subventionne à 80 % maximum les projets déposés par les acteurs de territoire, avec un montant maximum par projet limité à 10 000 euros.

Cette 7^e édition, c'est 95 projets qui ont été déposés et seulement 80 qui ont été soumis au vote entre le 15 octobre et le 15 novembre. Vous avez les résultats. À noter, je crois, si je ne m'abuse, que c'est le canton de Clamecy qui remporte la palme cette année, avec des vainqueurs dans toutes les catégories et plusieurs vainqueurs dans deux d'entre elles. Bravo au canton de Clamecy ! Ils ne m'écoutent pas, alors évidemment ! Voilà, donc bravo au canton de Clamecy !

M. le Président : Très bien, merci.

Je dois demander cette fois l'avis de la commission attractivité. Martine ?

Mme GAUDIN : Avis favorable de la commission.

M. le Président : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

Des abstentions, des voix contre ? Non plus. Je vous remercie.

Le rapport 11 relatif au rapport budget participatif nivernais 2025, bilan et attribution des subventions est adopté à l'unanimité.

M. le Président : Le rapport traditionnel sur la publication des indemnités des élus et la modification du règlement intérieur. Ça retombe chez Joëlle.

RAPPORT N° 12 : RAPPORT SUR LA PUBLICATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Mme JULIEN : Oui. Les collectivités ont l'obligation de publier tous les ans le montant des rémunérations versées aux élus. Le présent rapport a pour objet de présenter les indemnités des élus 2025 pour les fonctions exercées au sein du Département, des syndicats mixtes, ainsi que des sociétés d'économie mixte locales, des sociétés publiques locales et des sociétés d'économie mixte à opération unique.

Dans ce cadre, il vous est proposé de valider qu'il vous a bien été présenté l'état des indemnités versées aux conseillers départementaux pour l'année 2025 et de modifier l'article 15-4 de l'annexe 2 du règlement intérieur du Conseil départemental pour tenir compte de la réduction du régime indemnitaire des conseillers départementaux

décidée lors de l'adoption du budget primitif 2025, et de préciser que la version modifiée du règlement intérieur est annexée à la présente délibération.

Voilà, Président.

M. le Président : Parfait.

M.MALUS : 3 abstentions et 3 avis favorables. Non. Des abstentions. On est là... Non, c'est mal retranscrit.

Le rapport 12 relatif au rapport sur la publication des indemnités des élus et modification du règlement intérieur est adopté.

**RAPPORT N° 13 : COMMUNICATION DES ACTIONS CONTENTIEUSES –
COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL AU PRÉSIDENT**

M. le Président : **(Début de l'intervention non enregistré.)** pardon, la typologie. Et on est à peu près, un peu moins de dossiers justice (84 contre 97 en 2024).

Est-ce que là, Michel, encore, tu dois me donner ton avis, enfin l'avis de la commission plus exactement, qui est toujours le même ?

M. SUET : Même punition.

M. le Président : OK, c'est noté. Est-ce qu'il y a des envies de discuter là-dessus ? Non.
Des abstentions, des votes contre ? Non plus. Je vous remercie.

Le rapport 13 relatif à la communication des actions contentieuses – Compte rendu de délégation du Conseil départemental au Président est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES MOTIONS :

M. le Président : Il nous reste à examiner les deux motions présentées par Jean-Luc GAUTHIER... David VERRON... ? Qui donc ? Les deux, c'est David VERRON ? Ou tu en fais une et toi... OK.

David, si tu veux bien présenter rapidement la motion. On l'a tous lue. Peut-être la synthétiser ?

MOTION N° 1 MOTION SUR LES FORCES DE SÉCURITÉ

M. VERRON : Oui, Monsieur le Président et chers élus. Les conseillers départementaux du groupe « La Nièvre ensemble » affirment leur

soutien total et sans ambiguïté aux policiers et gendarmes et à l'ensemble des forces de sécurité intérieures qui protègent quotidiennement nos citoyens au péril de leurs vies.

La situation est grave. Au-delà de l'insuffisance persistante des moyens humains, matériels et juridiques, qui entravent l'exercice de leurs missions, c'est non seulement tant la sécurité des forces de l'ordre que leur capacité à assurer la sécurité qui est en jeu. Aujourd'hui, clairement, ce n'est pas possible. L'autorité de l'État n'existe plus.

Nous saluons avec force l'initiative des marches citoyennes organisées sur l'ensemble du territoire, visant à alerter sur la dégradation de la sécurité et à rappeler l'exigence d'un soutien concret de la nation envers ses forces de l'ordre.

Nous demandons aussi solennellement à l'État de garantir une réponse pénale ferme, rapide et effective face aux violences, aux atteintes aux biens et aux agressions visant les représentants de l'autorité publique. Nous réaffirmons que la sécurité est la première des libertés et constitue une priorité absolue pour notre territoire.

Merci.

M. le Président :

Parfait, merci. Ce que nous vous proposons, c'est plutôt d'adopter la motion qui est en train de vous être discutée, au regard du caractère à la fois très général et très partisan du texte présenté. Tout le monde sait où « habite » le syndicat Alliance police, et il fait partie des représentants professionnels qui pour le moins ne font pas de consensus.

On vous laisse en prendre connaissance ? Est-ce que vous voulez suspendre ? Vous nous dites comment vous voulez faire. Suspendre ? OK. On suspend 5 minutes. On peut regarder l'autre aussi, mais il n'y aura pas de discussion particulière.

OK, regardons l'autre, et après suspension sur la première.

Jean-Luc GAUTHIER.

MOTION N° 1

M. GAUTHIER :

MOTION DU GROUPE « LA NIÈVRE ENSEMBLE » SUR L'AGRICULTURE

Oui, Monsieur le Président, chers collègues. Je reprends un petit peu les propos que j'ai tenus en début de séance. On ne peut pas continuer, enfin l'agriculture française ne peut pas continuer à jouer avec des règles qui ne sont pas les règles de celles et ceux avec qui la France travaille. Cette histoire de molécules qui sont interdites chez nous, mais autorisées en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne, en Italie, en Espagne, cela me rappelle l'histoire du nuage de Tchernobyl, où évidemment, ce nuage s'était arrêté aux frontières de la France. Penser que, parce qu'on va interdire certaines molécules chez nous, on va

préserver la santé de nos concitoyens, si tant est que ces molécules soient dangereuses pour nos concitoyens, c'est une bêtise absolue.

Soit on est en capacité d'interdire effectivement l'entrée sur le territoire français de denrées alimentaires produites avec ces molécules, mais on sait très bien que ce n'est pas le cas, comme pour l'histoire du Mercosur. Si on est capable de faire ça, très bien, sinon, il faut permettre à nos agriculteurs dans des conditions bien prévues (je pense à la filière noisettes), sur une durée de temps limitée... Que l'État prenne ses responsabilités et mette les moyens dans la recherche pour qu'on trouve des solutions alternatives. Tout le monde peut être d'accord avec ça. Donc, cela, c'est sur la partie des matières actives.

Sur le Mercosur, on est globalement, je pense, d'accord. Pour la suppression, et non pas simplement la suspension, de la taxe qui était prévue d'être appliquée sur l'utilisation des engrais azotés, notamment, ce sera encore une distorsion de concurrence, ce sera encore une pénalité pour des agriculteurs, notamment les céréaliers. Je vous rappelle qu'aujourd'hui le prix des céréales est inférieur à ce qu'il était dans les années 1980. Il faut bien avoir ça à l'esprit. Ce n'est pas des « on dit », c'est la réalité. Je peux vous en parler de façon certaine.

S'agissant de la politique de l'eau, alors en ce moment on est sur une période où il pleut beaucoup, où l'eau coule partout. Je crois qu'il faut, à défaut, là encore, avoir d'autres solutions pour garantir l'accès à l'eau à tout le monde dans les années qui viennent. Je veux bien qu'on dise : « pas de réserve, pas de réserve », qu'est-ce qu'on fait d'autre ? Donc, là il faut avoir une approche qui n'est plus une approche idéologique, qui tient compte bien évidemment des enjeux environnementaux, mais qui prend en compte aussi les besoins des populations et des filières.

Et puis, sur les attaques de loups, dont on parle un peu moins, mais qui existent toujours, il faut aussi que les choses s'assouplissent et que quand il y a des attaques, encore une fois – on en a déjà parlé –, le loup n'a pas de prédateur si l'homme ne peut pas le chasser. Donc, il faut réguler les populations sans tarder pour éviter une perte de, comment dirais-je, au niveau du nombre des agriculteurs, parce qu'on finira par dégoûter celles et ceux qui font vivre nos campagnes.

Voilà ce qu'on vous proposait.

M. le Président :

Très bien. Donc, on suspend 5 minutes. Ça va ?

On ne la votera pas. Clairement. Oui, c'est plus simple. OK. Dans 5 minutes. Allez !

La séance est suspendue pendant 5 minutes.

M. le Président : Bien, chers collègues, deux votes rapides. Suite à la proposition de « La Nièvre ensemble », la motion proposée, réécrite, sur le sujet « Forces de l'ordre » est adoptée, en tout cas est validée par « La Nièvre ensemble » avec la petite modif ; on enlève la gendarmerie de Saint-Sauge où il y a un modèle qui a été identifié de financement, sur lequel on espère qu'il ira effectivement au bout. Dans ces conditions-là, tout le monde est d'accord pour la voter. C'est bien ça ?

M. GAUTHIER : Monsieur le Président, chers collègues, Saint-Sauge n'est plus un sujet.

M. le Président : Oui.

M. GAUTHIER : Non, mais vous évoquez le modèle de financement. La commune a rénové, les gendarmes sont satisfaits et il me semble qu'à Saint-Amand c'est la même chose. Ce que nous a confirmé Pascale DE MAURAIGE. Donc, si on retire ces deux casernes-là, il n'y a pas de souci.

M. le Président : On va retirer les deux. Moi, je reste très sceptique sur la suite. Je me méfie beaucoup en la matière des projets de suppression, qui ne manqueront pas d'arriver parce que les moyens sont ce qu'ils sont aujourd'hui, et que ce type de rénovation, qui est incomplète, en tout cas qui n'est pas de la reconstruction totale, risque de nous porter préjudice. Mais OK, dont acte. On réécrit le texte de cette manière-là.

Sur la seconde motion concernant l'agriculture de manière générale, on a eu une discussion en aparté à l'instant. Donc, on a fait part de la position du groupe que préside Blandine, et la motion est aujourd'hui repoussée. N'empêche que nous aurons probablement l'occasion d'y revenir. Très bien...

La motion alternative proposée par le groupe « Vivre la Nièvre écologique et solidaire » sur les forces de sécurité est adoptée à l'unanimité sous condition de retrait des casernes de Saint-Sauge et Saint-Amand.

Le vote sur la motion du groupe « La Nièvre ensemble » sur l'agriculture est reporté.

M. GAUTHIER : Pardon, Monsieur le Président.

M. le Président : Oui, je vous en prie. Je t'en prie.

M. GAUTHIER : Comme vous en avez fait la remarque tout à l'heure : les agriculteurs apprécieront.

M. le Président : Très bien. « Certains. » Juste pour info... Jean-Paul, oui.

M. FALLET : Par rapport à Saint-Sauge, ce n'était plus prioritaire, mais pour moi, ce n'était pas abandonné, pour avoir participé aux mêmes réunions. Et concernant Saint-Amand, qu'on les enlève, ça ne me pose pas de souci, mais j'ai quand même un doute sur le fait que Saint-Amand ne soit plus prioritaire.

M. le Président :

Je partage. On l'a indiqué, mais enfin, pour la quiétude de cette motion et pour la faire cheminer, il vaut mieux qu'elle soit votée à l'unanimité.

Très bien, on va suspendre la séance... On va clore la séance.

Commission permanente : lundi 9 mars, 9 heures 30 ; session sur le budget, vous avez les dates théoriquement, sur 2 jours, comme d'habitude (lundi 13 et mardi 14 avril, 9 heures 30 les deux fois).

Bon courage pour ceux qui se présentent au suffrage universel dans quelques semaines.

La séance est levée le 16 février 2026 à 16 heures 50.

ADOPTÉ le 13 avril 2026,

Jérôme MALUS
Secrétaire de séance



Fabien BAZIN
Président du Conseil départemental

